Rapport Annuel 2017

sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'eau brute

GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LE CRES
MONTFERRIER-SUR-LEZ
MONTPELLIER
PEROLS
PRADES-LE-LEZ
SAINT-BRES
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Photo source du Lez

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le sitewww.services.eaufrance.fr

Table des matières

I. Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau potable 3

I.1 Le cadre juridique du rapport annuel 3
I.2 Précisions concernant les indicateurs figurant dans le rapport 3

II. La compétence eau potable : description et organisation 5

II.1 Le service public de distribution d'eau potable, qu'est-ce que c'est ? 6
II.2 Organisation des services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) 8
II.3 Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 9
II.3.1 La restauration de la qualité des masses d'eaux 9
II.3.2 La gestion quantitative des masses d'eaux 12
II.3.3 Le volet règlementaire des ressources en eau 13
II.3.4 Réhabilitation de réservoirs 14
II.3.5 Renforcement et sécurisation de l'étage 105 14
II.3.6 Renforcement de l'alimentation en eau potable de St Brès 15
II.4 Description de la ressource 16

III. Le service public de distribution d'eau potable 18

III.1 .Les infrastructures 18
III.1.1 Les stations de traitement et réservoirs 18
III.1.2 Les réseaux de distribution, les branchements et les compteurs 20
III.2 Les travaux 23
III.3 La gestion et l'exploitation du service de l'eau potable 25
III.3.1 Mode de gestion des services 25
III.3.2 Caractéristiques techniques des services 25
III.3.3 Qualité de l'eau distribuée 33
III.4 Eléments comptables et financiers 35
III.4.1 Le budget 35
III.4.2 Tarifs de l'eau potable : une facture type 36

IV. Le service public de distribution d'eau brute 39

IV.1 Généralités sur la compétence Eau Brute 39
IV.2 Le patrimoine 39
IV.3 Eléments comptables et financiers 41

Les chiffres-clés et faits marquants de l'année 2017

Faits marquants

Approuvé en mai 2013, le Schéma Directeur de l'eau potable est dorénavant en cours de mise en œuvre. Il s'est traduit en 2017 par la poursuite des actions de sensibilisation destinées à diminuer les pressions polluantes liées à l'emploi de produits phytosanitaires notamment sur les captages de Garrigues Basses à Sussargues et Bérange à Saint Genies des Mourgues. Un autre plan d'actions concernant les captages du Flès a été validé par la Métropole en juin.

Sur le plan réglementaire, les études ont confirmé l'augmentation potentielle des pompages sur Grabels et le Lez. La procédure de révision de la DUP de la source du Lez et de son débit réservé se poursuit.

Concernant les travaux, les études pour le raccordement de Sussargues aux réseaux du Syndicat Garrigues Campagne ont été lancées et l'étude de faisabilité sur la sécurisation du système Lez a conclue fin 2016 à la nécessité de réaliser une unité de 750 l/s à partir de l'eau BRL sur le site de Valedeau à l'Est de Montpellier. Un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) a été retenu en 2017 et les études et les travaux se dérouleront de 2018 à 2023.

Le rendement s'améliore de 1 point en passant de 81,1 à 82,1 %.

Les relations entre la Métropole et la Régie ont été définies dans une convention d'objectifs qui fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définir les enjeux et les objectifs à atteindre par le service. Cette dernière a fait l'objet d'un avenant approuvé le 26 juin 2017 qui a permis de faire le bilan de la première année de fonctionnement de la convention et d'ajuster les objectifs assignés à la Régie.

Chiffres clés

38 millions de m^3 ont été prélevés dans les ressources (BRL inclus) afin d'alimenter 373 738 habitants.

75 707 abonnés.

97 065 m^3 mis en distribution chaque jour.

2 107 prélèvements réalisés pour le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau (dont 1 528 dans le cadre du contrôle sanitaire et 579 dans le cadre de l'autocontrôle).

1 296 km de réseaux d'adduction et distribution

30 réservoirs ou bâches de stockage

1 station de traitement en service

69 m3 d'eau consommés par personne annuellement, c'est-à-dire 188 l/pers/jour.

I. Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau potable

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole. Les détails par commune peuvent être consultés dans le bilan de la Régie joint.

I.1 Le cadre juridique du rapport annuel

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du code général des collectivités territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

L'article L2224-5 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI, ici la métropole) doit présenter ces rapports à son assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et les transmettre aux communes, qui ont 12 mois après la clôture de l'exercice concerné pour présenter ces rapports en conseil municipal (article D2224-3).

La Régie étant un établissement autonome, elle a été traité comme un EPCI à qui la Métropole aurait transféré sa compétence. Montpellier Méditerranée Métropole doit donc présenter avant le 31 décembre son propre rapport.

L'article L 1413-1 dispose que la commission consultative des services publics locaux examine chaque année ces rapports. Ceux-ci doivent être mis à la disposition du public à la Métropole et dans les communes. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L2225-5 et D2224-5).

I.2 Précisions concernant les indicateurs figurant dans le rapport

Les indicateurs à présenter dans les rapports et leurs modalités de calcul sont définis par et les annexes[1] V et VI des articles D2224-1, 2224-2 et 2224-3. Chaque indicateur est caractérisé par un code.

Une lettre pour la catégorie de l'indicateur	**D** pour descriptif
	P pour performance
Un chiffre pour identifier le service	**1**pour Alimentation en Eau Potable
	2pour Assainissement Collectif
	3pour Assainissement Non Collectif
Un numéro d'ordre à deux chiffres pour distinguer les indicateurs communs à l'ensemble des services de ceux réservés aux services de plus grand périmètre	de **01** à **50** pour toutes les collectivités
	de **51** à **99**pour celles qui disposent d'une commission consultative des services publics locaux
Un chiffre d'identification de la dimension du développement durable concernée	**0**sans objet
	1pour le pilier social
	2pour le pilier économique
	3pour le pilier environnemental.

[1]Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté correspondant ont rendu obligatoire une série de nouveaux indicateurs. Ils sont venus remplacer le décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui avait fixé un premier cadre sur le contenu des RPQS, et modifier les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

Ces indicateurs permettent la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenté de manière volontariste de la part des maîtres d'ouvrage la base de données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).Ils sont indiqués dans le présent rapport, à chaque chapitre concerné et sont mis en évidence de la façon suivante :

D101.0 : Nombre d'habitants desservis : au total, le réseau dessert 373 738 habitants.

Liste des indicateurs du service public de l'eau potable :

Indicateurs Descriptifs des services	
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m^3) (au 01/01/2017)
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Indicateurs de Performance	
P 109.0	Montant d'abandon des créances ou des versements à un fond de solidarité
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Indicateurs permettant l'évaluation de l'inscription du service public d'eau potable dans une stratégie de développement durable.	
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P 155.1	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)
Gestion Financière et patrimoniale	
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Performance environnementale	
P 104.3	Rendement du réseau de distribution
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/jour/km)
P 106.3	Indices linéaires de pertes en réseau (m^3/jour/km)
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

II. La compétence eau potable : description et organisation

Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1er janvier 2010 la compétence « Eau Potable » de plein droit en lieu et place des Communes membres en application de l'arrêté préfectoral n°2009-1-1532 du 22 juin 2009.

La compétence « Eau Potable » est directement pilotée sur 13 des 31 communes du territoire par Montpellier Méditerranée Métropole et le service assuré par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole intervient selon le principe de représentation substitution sur 18 des 31 Communes et en propre sur les 13 autres (soit 373 738 **habitants** – source Insee de la population légale mise à jour 2017) :

- Grabels
- Jacou
- Juvignac
- Lattes
- Le Crès
- Montferrier-sur-Lez
- Montpellier
- Pérols
- Prades-le-Lez
- Saint-Brès
- Sussargues
- Vendargues
- Villeneuve-lès-Maguelone

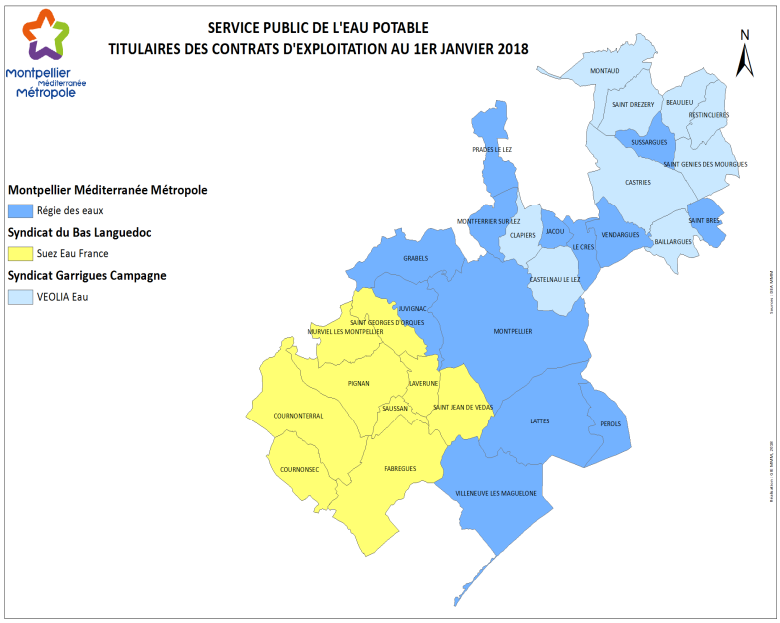

Structures compétentes en Eau Potable sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole au 1er janvier 2018

II.1 Le service public de distribution d'eau potable, qu'est-ce que c'est ?

La mission principale du service public de distribution d'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population communale.

Quelles en sont les étapes ?

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un ou des forages, ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau ou d'un canal.

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est déjà de bonne qualité, ou plus complexe, et l'on doit alors créer une usine de traitement de l'eau.

Enfin, la dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'usager, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Prélèvement :

12 captages

Distribution :

1 296 km de réseau
75 707 abonnés

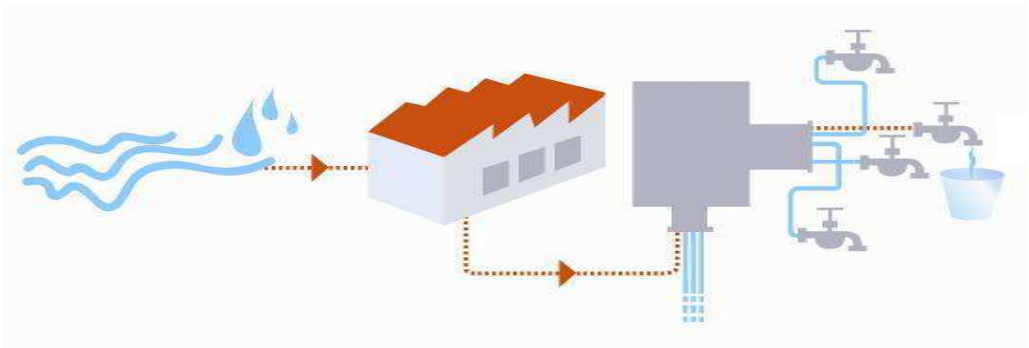

Production et stockage :

1 usine principale

Comment s'organise généralement un service public de distribution d'eau potable ?

Un système de distribution d'eau potable est composé de différents ouvrages, qui doivent être conçus, construits, puis exploités.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. Il existe en effet différentes possibilités d'organisation, en particulier pour ce qui concerne l'exploitation des ouvrages: on distingue principalement la régie de la délégation du service public.

La régie signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble : dans le cas de l'eau potable, elle devrait donc assumer à la fois les investissements et la gestion du patrimoine.

La délégation de service public et du service aux abonnés en général, fait intervenir des professionnels du secteur privé et peut prendre deux formes principales, l'affermage et la concession[2].

- **la concession**, c'est l'entreprise qui finance et réalise les équipements et qui en assure l'exploitation ;
- **l'affermage** : c'est la collectivité qui finance les équipements, mais elle en délègue l'exploitation à un « fermier » ou délégataire. Ce dernier est rémunéré par une partie du prix de l'eau potable convenue à l'avance dans le contrat, révisable selon une formule de variation utilisant des indices publiés par l'INSEE. Pour couvrir les investissements, la collectivité vote chaque année la part du tarif qui lui reviendra. Le fermier est chargé de recouvrer ces deux parts auprès de l'abonné et de restituer la sienne à la collectivité dans un délai fixé par le contrat.

Par délibération en date du 07 mai 2014, la collectivité a adopté le principe d'une gestion en régie des services de l'eau potable et de l'eau brute pour les treize communes en compétence directe et de l'eau brute pour l'ensemble du territoire métropolitain et ce à compter du 1er janvier 2016.

La Régie des Eaux a été créée par délibération du 28 avril 2015 sous forme de régie personnalisée, dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la Métropole, et de l'autonomie financière.

Son Conseil d'Administration est composé de 20 membres, 14 membres issus du Conseil Métropolitain, 4 représentants d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel, tous à voix délibérative.

Par délibération du 16 décembre 2015, la Métropole a établi en concertation avec la Régie une convention d'objectifs d'une durée de 5 ans qui précise les relations entre la Métropole et la Régie. Elle fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définir les enjeux et les objectifs à atteindre par le service. Cette convention a fait l'objet d'un avenant approuvé le 26 juin 2017. Ce dernier a permis de faire le bilan de la première année de fonctionnement de la convention et d'ajuster les objectifs assignés à la Régie.

[2]http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/france/07_eau.htm

II.2 Organisation des services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

Les effectifs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) au sein des services de Montpellier Méditerranée Métropole se composent de **75** agents. Une première réorganisation en 2012 suite à un audit a donné lieu à la mutualisation des deux compétences eau potable et assainissement pour les agents et les services de la DEA. Puis la DEA a été réorganisée avec la mise en œuvre d'un nouvel organigramme des services à compter de septembre 2013. Cette dernière a évolué à compter de juillet 2017 afin de préparer l'arrivée de la compétence G_E_M_A_P_I. Les différentes missions de la DEA sont actuellement les suivantes :

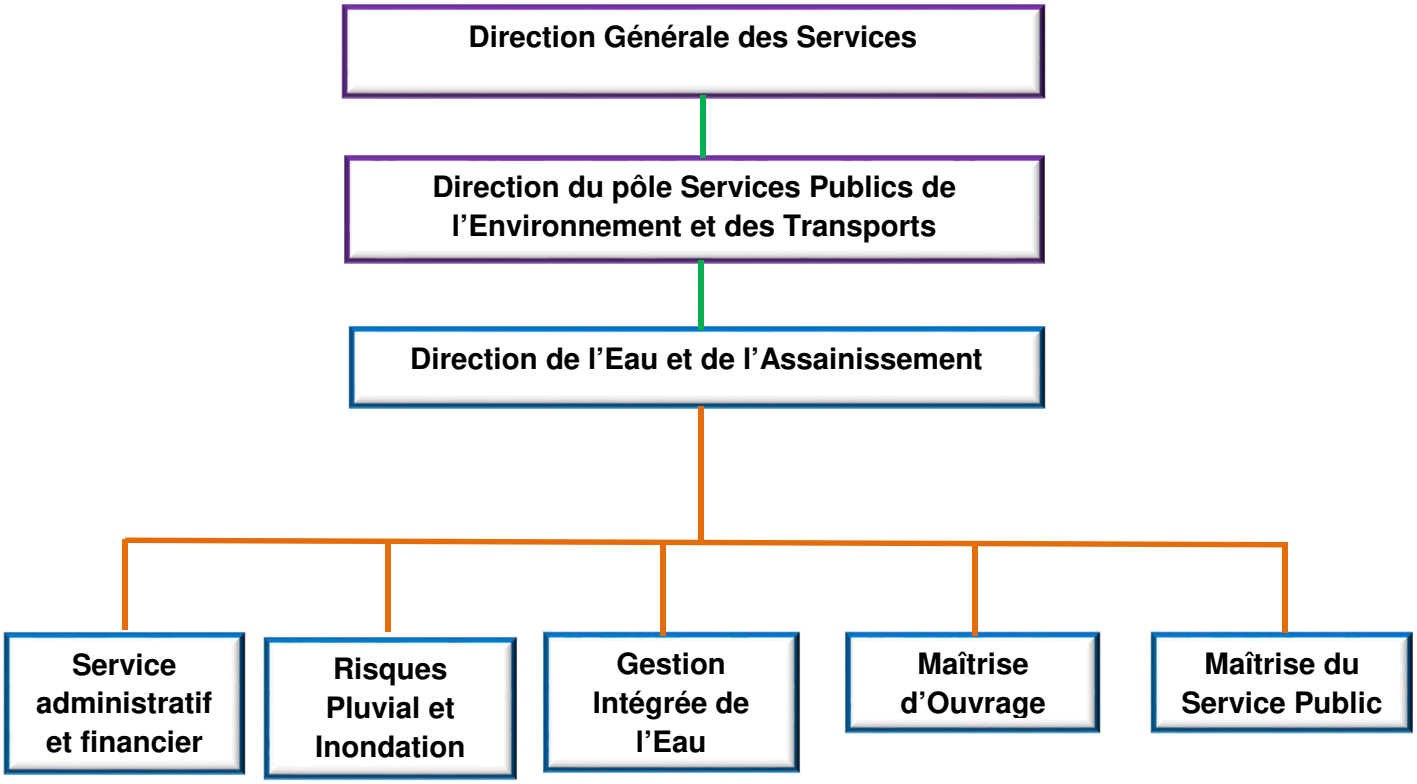

Service administratif et financier : ce service est chargé de gérer les ressources humaines, les budgets, la comptabilité et les marchés publics pour l'exercice des compétences, eau potable, eau brute, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Risques Pluvial et Inondation : ce service en charge de la définition de la stratégie métropolitaine en matière de gestion du ruissellement urbain et de la lutte contre les inondations ainsi qu'en charge de la planification des études et travaux à mener en la matière pour accompagner le développement urbain du territoire. Il a

également pour mission la conception et la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations, l'assistance à leur exploitation et la gestion des cours d'eau sur la commune de Montpellier.

Gestion Intégrée de l'Eau : ce service est au cœur des fonctions d'autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement. Il a pour missions d'assurer les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles liées à la politique de l'eau de la Métropole. Il étudie, organise et planifie la mise en œuvre de cette politique et assure la prise en compte du cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire. Enfin, il permet l'exploitation, la préservation et la partage des ressources en eau.

Maîtrise d'ouvrage : ce service assure la direction des études et la réalisation des travaux neufs relevant de sa maîtrise d'ouvrage. Deux équipes se répartissent le travail : l'une est chargée des travaux sur le réseau des communes, l'autre de la mise en œuvre des grands équipements de production, d'adduction et de traitement.

Maîtrise du Service Public : ce service contrôle les exploitants du service public qui ont en charge la gestion et l'entretien des équipements organise et assure la gestion patrimoniale des réseaux, y compris des poteaux incendies et des fontaines, par des programmes de réhabilitation et de renouvellement, et est en charge de la Relations à tous les usagers.

II.3 Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Suite à la prise de compétence eau potable au 1er janvier 2010, un **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** a été approuvé par le Conseil Communautaire le 23 mai 2013. Ce Schéma Directeur, volontaire et optimisé, permet de répondre aux besoins de développement prévus au Schéma de cohérence territoriale de la Métropole. Le montant estimé de réalisation des aménagements préconisés s'élève à 157 millions d'euros hors taxes dont 70,4 M€ HT pour le renouvellement de 7 km de conduites par an.

Ce schéma est dorénavant en cours de mise en œuvre.

II.3.1 La restauration de la qualité des masses d'eaux

II.3.1.1 Captage Garrigues basses

Le programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages de Garrigues Basses à Sussargues et Bérange à Saint Genies des Mourgues se poursuit en collaboration avec le Syndicat Mixte des eaux Garrigues Campagne (SMGC). Son objectif est de diminuer les pressions polluantes liées à l'emploi de produits phytosanitaires en zone agricole et non agricole par l'évolution des pratiques d'utilisation et de gestion de ces produits.

Une journée technique axée sur la viticulture durable et à destination des acteurs agricoles est organisée en mars sur la commune de Montaud par la Métropole et le SMGC. Des intervenants variés abordent les nouvelles technologies pour optimiser la pulvérisation, la gestion de l'enherbement des vignes et l'émergence d'aires de rinçage sécurisées collectives pour les appareils de traitement. Une démonstration de matériel viticole est organisée l'après-midi.

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne, Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Montaud vous convient à :

La journée technique viticulture durable :

Mardi 28 mars 2017

salle communale de Montaud, rue de la Clapisse

Des solutions pour concilier agriculture et préservation de la ressource en eau

9h00 – ACCUEIL CAFE

9h30 - Introduction
J. Galabrun-Boulbes (Vice-présidente Prévention des risques majeurs et gestion des milieux aquatiques à 3M) – J. Grau (Président du SMGC) – I. Touzard (Vice-présidente Agroécologie et alimentation à 3M)

9h50 - Les enjeux de la préservation de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de l'Or
P. Thélier (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or)

10h00 - Conception de systèmes viticoles innovants à bas intrants phytosanitaires pour répondre aux attentes du plan Ecophyto
R. Métral (Montpellier Supagro)

10h20 - Le rôle de l'agrofourniture pour répondre aux enjeux environnementaux
T. Bonnaric (Touchat Sa)

10h45 - Optimisation agro-environnementale des techniques de pulvérisation
S. Codis (Institut Français de la Vigne et du Vin)

11h10 - Les Technologies de l'Information et de la Communication pour optimiser l'utilisation des intrants : l'exemple de l'outil PICORE
P. Balamoutoff (SIKA France)

11h35 – PAUSE 10 min

11h45 - L'enherbement en viticulture : concurrences hydriques et azotées, comment les gérer ?
X. Delpuech (Institut Français de la Vigne et du Vin)

12h10 - L'émergence des projets d'aires de lavage collectives pour pulvérisateurs : le cas de la vallée de l'Orb et du Libron
Y. Gilbert (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron)

12h35 – PAUSE DEJEUNER

14h00 - Démonstration de matériel agricole (pulvérisateur à panneaux récupérateurs équipé de Picore, interceps) **et démonstration de labour par traction animale** ***sous réserve de conditions météorologiques favorables***
Animation C. Auvergne (Chambre d'agriculture de l'Hérault)

Inscription obligatoire
auprès de la mairie de Montaud avant le 22 mars :
04 67 86 91 53 - accueil@montaud34.fr

Contact : Marie COMAT - m.comat@montpellier3m.fr – 04 67 13 97 09

Entrée libre

L'objectif de cette manifestation est de mettre en exergue la mobilisation générale en place (recherche agronomique, fournisseurs de produits phytosanitaires, entreprises commercialisant de nouvelles technologies, collectivités/ acteurs publics) pour trouver des solutions permettant de concilier activité économique de l'agriculture et préservation des ressources naturelles. Il s'agit également de montrer que les actions engagées pour la reconquête de la qualité de l'eau tendent davantage à favoriser la concertation pour trouver des solutions collectivement partagées qu'à imposer une conduite.

Près de soixante-dix personnes, dont un tiers de viticulteurs, essentiellement adhérents de la cave coopérative de Montaud (public ciblé en priorité) ont participé à la journée.

L'animation du dispositif Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a permis de faire contractualiser 32 ha supplémentaires en 2017. Pour rappel, ces mesures consistent au respect d'un cahier des charges visant la réduction des intrants pendant cinq ans par les agriculteurs volontaires contre une rémunération à l'hectare. Ainsi, huit viticulteurs se sont engagés sur 166 ha au cours dans le cadre du Projet Agro-Environnementale et Climatique du Bassin de l'Or courant sur 2015-2017. Cela représente un budget mobilisé de 170 000 euros.

Le COPIL validant les préconisations des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) pour une gestion différenciée des espaces publics en 0 phyto s'est tenu en octobre. Il clôture la phase étude. Les communes de Montaud, Saint Drézery, Saint Geniès des Mourgues et Sussargues concernées et la Métropole ont déposé les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour le matériel prescrit et peuvent débuter la mise en place de la gestion différenciée.

Un suivi de la qualité de l'eau superficielle sur le Bérange et le Valentibus a débuté cette année. Quatre campagnes de prélèvements sur trois points sont prévues sur deux ans. Plus de 200 molécules de pesticides sont recherchées.

Les résultats d'analyses permettront de mieux appréhender les mécanismes et dynamiques de transfert des molécules pesticides. Il s'agira également d'apprécier l'impact des actions menées dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau et de pouvoir sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires aux résultats.

II.3.1.2 Captages du Flès

Les captages du Flès (Villeneuves lès Maguelone) sont également classés prioritaires pour leur protection contre les pollutions par les pesticides. Le plan d'actions à mettre en place sur l'aire d'alimentation de ces captages (AAC) est validé en juin.

La campagne de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) 2017 a permis la contractualisation de cinq nouveaux contrats représentant 100 ha engagés dans l'AAC et 120 000 euros de budget.

II.3.1.3 Réponse à l'appel à projet lancé par la Région pour la constitution des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2018-2019.

La Région a ouvert un appel à projet en septembre 2017 pour la constitution de PAEC. Ces projets permettent l'obtention d'un budget pour la mobilisation de MAEC sur les AAC.

Montpellier Méditerranée Métropole a déposé deux dossiers PAEC relatifs aux démarches en cours sur ses territoires concernés. Un budget de 370 000 € a été sollicité pour les campagnes de contractualisation 2018 et 2019.

II.3.2 La gestion quantitative des masses d'eaux

II.3.2.1 Captages de Garrigues Basses

Les captages métropolitains de Garrigues Basses ainsi que ceux du Bérange, de Candinières et de Fontmagne du Syndicat Mixte Garrigues Campagne prélèvent dans la masse d'eau souterraine FRDG223 "Calcaires, marnes et molasse oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières et extension calcaires crétacées sous couverture".
Cette masse d'eau a fait l'objet en 2014 d'une étude de Volumes Prélevables (EVP) commandée par l'Agence de l'Eau au BRGM.
L'étude a confirmé un déficit quantitatif de cette masse d'eau d'environ 700 000 m3 par an.
Les résultats de l'EVP ont été transmis à la Métropole et au SMGC en décembre 2015 par les services de l'Etat qui demande à ces structures de porter l'animation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).
Par ailleurs, un arrêté Préfectoral de classement de la masse d'eau en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) a été pris le 05 janvier 2017.

Le SMGC et la Métropole ont conjointement assuré la maîtrise d'ouvrage de ce PGRE dont l'élaboration a été suivie par un comité de pilotage constitué de représentants, des Collectivités Publiques, des usagers, des services de l'Etat et dont la composition a été fixée par arrêté préfectoral en date du 20 février 2017.

Le dernier COPIL, en date du 05 décembre 2017, a permis de présenter les actions envisagées.

Ainsi, le PGRE fixe des règles de partage de la ressource et propose quatorze (14) actions visant directement ou indirectement la résorption du déficit (i) par l'amélioration de la connaissance du fonctionnement de l'aquifère, (ii) par la sensibilisation des populations, (iii) par la maîtrise des pertes sur le réseau d'eau potable et (iv) si l'objectif ne peut être atteint par les actions précédentes, par l'utilisation de ressources de substitution.

II.3.2.2 Captage de la source du Lez

Le captage souterrain principal de la Métropole prélève dans la masse d'eau FRDG113 "Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines – système du Lez" identifiée en déficit quantitatif dans le SDAGE 2010-2015.

Cette masse d'eau souterraine a fait l'objet de 2009 à 2014 d'un important programme de recherche « Gestion multi-usages des aquifères karstiques méditerranéens – Le Lez, son bassin versant et son bassin d'alimentation », piloté par Montpellier Méditerranée Métropole et le BRGM avec le partenariat scientifique des UMR HydroSciences Montpellier (HSM), G-EAU, TETIS, du CERFACS et de la société BIOTOPE.

Son objectif était d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème karstique du Lez et la qualité de la ressource dans un contexte de gestion active par pompage et de changements globaux, climatique et anthropique.

Le programme a permis d'établir que les volumes prélevés annuellement sont inférieurs à la recharge annuelle. Les réserves sollicitées par les pompages en période de basses eaux sont reconstituées dès les premières pluies automnales aussi bien à l'exutoire principal que sur les piézomètres d'observation. Il n'y a pas d'intrusion saline liée à l'exploitation par pompage. Ainsi, au moins trois des quatre conditions pour le bon état quantitatif de la masse d'eau souterraine au sens de la Directive Cadre sur l'Eau sont remplies.

Par ailleurs, l'étude volume prélevable portée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) SYBLE entre 2010 et 2015 sur la masse d'eau superficielle du Lez a permis de quantifier les débits nécessaires au bon état écologique du fleuve et de sa population piscicole - le Débit Minimum Biologique a été fixé à 230 l/s.

Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau des cours d'eau Lez et Mosson, porté par le SYBLE, a démarré en 2016.

II.3.3 Le volet règlementaire des ressources en eau

II.3.3.1 Captage des Terrasses à Grabels

La révision de la Déclaration d'Utilité Publique des deux captages existants de Grabels et de l'autorisation de mise en service du troisième forage des Terrasses de la Mosson a nécessité un complément d'études et un essai de pompage avec un protocole de suivi quantitatif et qualitatif sur les trois sites.

Ces essais se sont déroulés en juin et octobre 2016 et ont confirmé l'augmentation potentielle de pompage sur l'ensemble des captages.

Le dossier n'a pas été réactivé en 2017.

II.3.3.2 Captage de la source du Lez

Le schéma d'alimentation en eau potable prévoit que la Métropole engage une révision de la DUP de la source du Lez afin notamment de pouvoir exploiter la tranche d'eau située entre la limite réglementaire actuelle et la limite technique des pompes en place.

En parallèle, en 2013, les services de l'Etat ont entamé la révision du débit réservé à l'exutoire du karst du Lez au titre de l'article L214-18 du Code de l'Environnement.

La nouvelle valeur de ce débit a été fixée à 230 l/S, valeur du Débit Minimum Biologique déterminée par l'Etude Volume Prélevable du SYBLE.

La valeur du débit réservé du Lez a été, dans un premier temps, relevée de 160 à 180 l/s au 1er janvier 2016.

Aux fins de suivre ces différents enjeux, un comité technique a été mis en place en mars 2016 associant les services de l'Etat, le SYBLE et la Régie des Eaux.
Une convention de recherche et développement partagée a été signée avec le BRGM en fin d'année pour travailler sur (i) la définition d'un protocole de pompage d'essais à la source, (ii) sur un outil d'aide à la décision pour optimiser la valeur du débit de restitution au milieu aquatique et (iii) sur la reprise des simulations de changement climatique suite à la publication des derniers travaux du GIEC.

L'outil d'aide à la décision a été fourni en 2017 et a permis de définir les plages piézométriques où la Métropole pouvait s'engager dès maintenant à restituer 230 l/s et ce de matière transitoire dans l'attente de la réalisation de l'usine Valedeau qui permettra de garantir définitivement cet objectif de 230 l/s.
Un arrêté préfectoral devrait acter ces principes en 2018.

En parallèle, dans le cadre du document d'Objectifs du site Natura 2000 "Le Lez", un suivi qualitatif et quantitatif des populations de Chabot et des autres espèces d'intérêt communautaire a été entrepris par le SYBLE avec le concours de l'ONEMA et de la Métropole.
Les faciès d'écoulement ont été cartographiés sur l'aire de répartition du Chabot ainsi que les habitats sur les trois stations d'échantillonnage où un suivi en continu de la température et de l'oxygène dissous a également été mis en place.
Les résultats des opérations de pêche électrique réalisées en juin 2016 ont été livrés au printemps 2017. Ils montrent l'efficacité de la relocalisation fin 2015 du débit réservé à la source et une densité de Chabot du Lez élevée dans cette zone remise en eau.
A contrario, les densités ont été réduites d'un facteur 10 sur les stations aval bénéficiant d'un historique.

II.3.4 Réhabilitation de réservoirs

50 ouvrages de stockage d'eau potable ont été recensés sur les 13 communes du territoire de la Régie. Le pré diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a montré que plus de la moitié de ces ouvrages (37) nécessitait des travaux de réhabilitation.

En 2016 une première campagne de diagnostic poussé a été réalisée sur 7 ouvrages classés en priorité 1.

Ce diagnostic a permis de définir les pathologies de désordres ainsi que les travaux à réaliser pour les résorber. Les études et la consultation des entreprises ont été menées en 2017, les travaux devraient se faire en fin 2018. Une seconde campagne de diagnostic sera lancée en 2019 afin d'utiliser le retour d'expérience des premiers.

II.3.5 Renforcement et sécurisation de l'étage 105

L'alimentation en Eau Potable des communes de Montpellier et Juvignac (ainsi qu'en partie pour Grabels) se répartit en quatre étages de pression afin de distribuer aux usagers des différents quartiers une pression la plus homogène possible.

L'étage 105 correspond à l'Ouest et au Nord-ouest de Montpellier ainsi qu'à la commune de Juvignac,

Les objectifs du projet sont :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'étage 105,
- Sécuriser à 100% les besoins de la commune de Grabels actuels et futurs,
- Renforcer le système d'alimentation de l'étage 105 pour répondre aux besoins de l'urbanisation future,
- Renouveler et réhabiliter les équipements structurants le nécessitant : station, réservoirs, canalisations.

La consultation pour la maitrise d'œuvre a été lancée mi 2016 et le bureau d'étude travaille sur la conception du projet depuis décembre 2016.

Les études d'avant-projet et projet ont été menées en 2017 et vont conduire à une consultation des entreprises en 2018. Les premiers travaux devraient se faire à partir de 2019.

Le projet consiste à :

- Créer une station de pompage sur l'usine d'Arago de 520 l/ s (mise en service 2020) → 710 l/s (horizon 2040),
- Créer un réseau DN 800 mm entre la station de pompage et le réseau existant DN 500 mm Fonte de l'avenue du Pic Saint Loup,
- Créer un réseau DN 500 mm Fonte en parallèle du réseau existant entre l'avenue du Pic Saint Loup jusqu'au croisement avec la rue de la Croix de Lavit.

II.3.6 Renforcement de l'alimentation en eau potable de St Brès

Le SDAEP de 2013 avait prévu dans sa programmation, la réalisation de plusieurs nouveaux ouvrages sur la commune (Mise en service du forage Farel, Refoulement depuis ce forage, Traitement, Stockage, Surpression) pour permettre l'alimentation des nouvelles zones d'urbanisation (ZAC de Cantaussel-1500 logements) et limiter l'utilisation du forage des Olivettes à son débit autorisé.

Suite à l'avis défavorable de l'hydrogéologue agréé pour l'obtention de la DUP de Farel et aux travaux envisagés par le SMGC pour desservir Baillargues, le programme de travaux du SDAEP a évolué.

Compte tenu de l'organisation spatiale des ouvrages existants de Saint Brès, les travaux à réaliser consistent :

1) La création d'une canalisation de transfert (DN 200 mm) depuis Baillargues vers les réservoirs existants de St Brès à alimenter (2000 ml).
2) La création d'une unité de surpression (de 150 à 200 m^3/h) à l'emplacement des stockages existants.
3) Le renforcement d'un réseau de distribution en sortie de surpresseur.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours sur 2017/2018 et devraient déboucher en 2019 sur une consultation des entreprises. Les travaux évalués à 1,7 M€ HT devraient être menés en 2019 / 2020.

II.4 Description de la ressource

Commune	Ressource principale	Aquifère capté /Eau de surface captée	DUP	Débit maximal autorisé	Ressource complémentaire / Secours
Grabels	Forage du Château et du Pradas	Calcaires lacustres du Lutétien des formations tertiaires de l'avant pli de Montpellier.	06/09/1989	1750 m^3/j	Source du Lez
Jacou	Source du Lez	calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m^3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Lattes	Eau du canal du Bas-Rhône	Eau superficielle du Rhône.		-	Source du Lez
Le Crès	Source du Lez	calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m^3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Montferrier-sur-Lez	Forages de Pidoule et de Fescau	Plaine alluviale du Lez et calcaires de nature non précisée.	Pidoule : 03/02/1989 Fescau : 03/02/1989	Pidoule : 90 m^3/h Fescau : 40 m^3/h	Source du Lez (achat d'eau)
Montpellier-Juvignac Prades-le-Lez	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines.	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m^3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Pérols	Eau du canal du Bas-Rhône	Eau superficielle du Rhône.	SO	SO	SO
Saint-Brès	Forages du Stade et de l'Olivette	Karst semi-barré, calcaires jurassiques, avant pli de Montpellier.	Olivette: 23/02/1989 Stade: 27/01/1986	Olivettes : 37 m^3/h	SO
Sussargues	Forages des Garrigues-Basses	Molasses burdigaliennes, calcaires lacustres et marnes blanches du Lutétien	-		SO
Vendargues	Source du Lez	calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines	05/06/1981	1700l/s - 146 880 m^3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Villeneuve-lès-Maguelone	Forage du Flès	Aquifère karstique (calcaires et dolomies jurassiques) et formations sus-jacente moi-pliocène.	12/07/1999	100 m^3/h 2000 m^3/jour	Source du Lez

SO = Sans Objet

Carte schématique des ressources en eau de Montpellier Méditerranée Métropole et des interconnexions

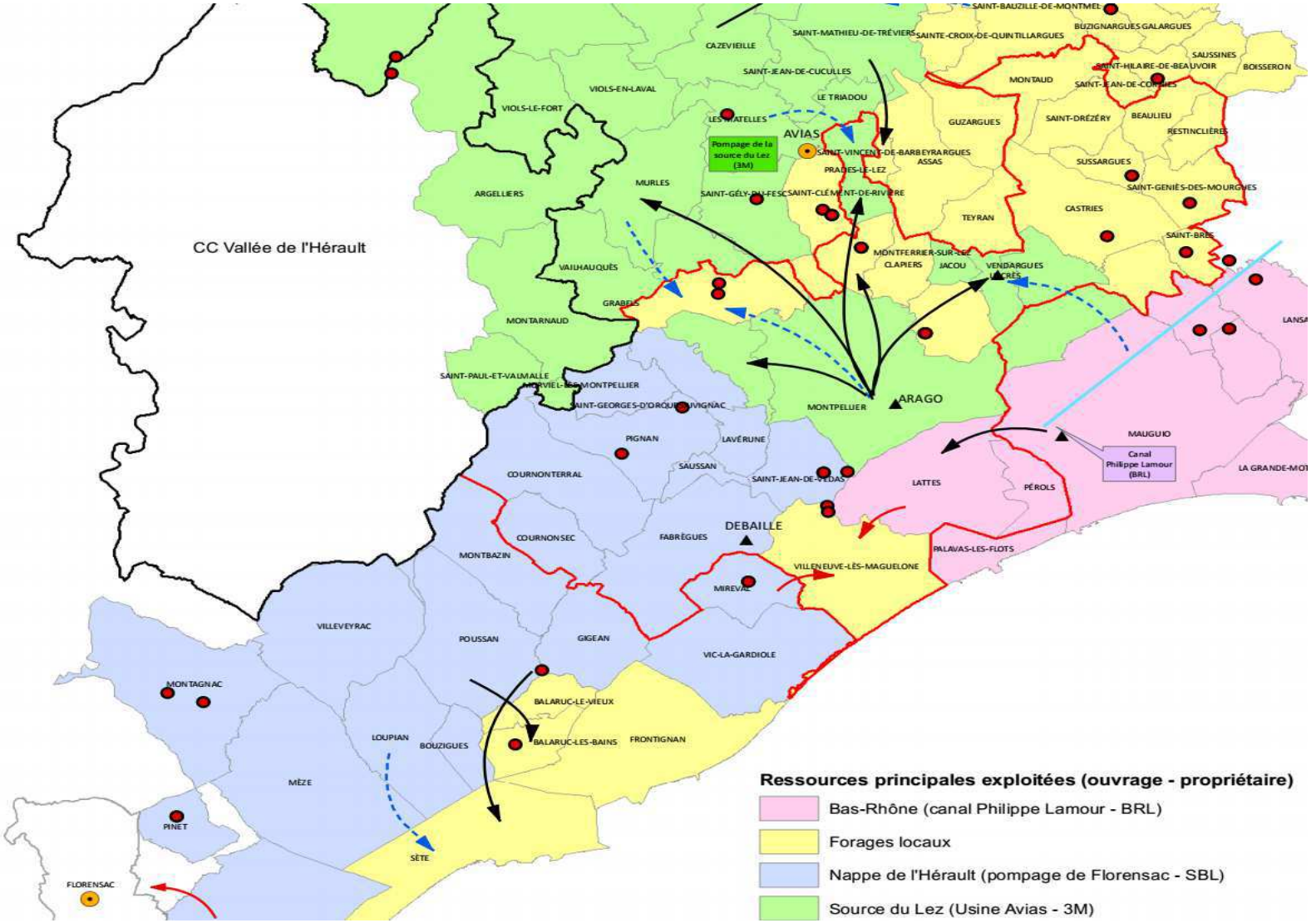

III. Le service public de distribution d'eau potable

III.1 .Les infrastructures

III.1.1 Les stations de traitement et réservoirs

III.1.1.1 Les ouvrages de captage

Montpellier Méditerranée Métropole possède 12 captages qui représentent la principale source d'alimentation en eau potable de ses habitants. Tous ces captages sont situés sur le territoire de le Métropole, à l'exception de la source du Lez, située sur la commune des Matelles faisant partie de la communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup.

III.1.1.2 Les ouvrages de traitement

L'eau prélevée dans les ressources souterraines étant de bonne qualité, elle n'est traitée la plupart du temps que par simple désinfection par injection de chlore gazeux au moment de la mise en distribution de l'eau dans le réseau.

Ainsi, seules les eaux de la source du Lez et du BRL sont traitées dans une usine de potabilisation. Il s'agit des stations François ARAGO, d'une capacité de 2 000 l/s et 158 000m^3/j, Vauguières (usine appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or) et de celle du Crès (usine appartenant à BRL).

L'usine Arago peut également, en cas de nécessité (baisse du niveau du Lez en période d'étiage, travaux,...), traiter sur une file dédiée l'eau du Bas-Rhône acheminée via le canal Philippe Lamour.

L'eau brute y est traitée par une floculation physico-chimique suivie d'une décantation, le passage dans des filtres à sable ainsi que la désinfection finale au bioxyde de chlore.

Description du procédé de traitement de l'eau de la station Arago		
Origine de l'Eau	Source du Lez	BRL
Capacité Réglementaire	1 700 l/s	700 l/s
Description du traitement	Floculation Décantation (si turbidité > 4NTU) Filtration Chlore Gazeux	Sulfate de cuivre Charbon Actif en poudre Floculation Décantation Filtration + Bicouche Chloration au break point Chlore gazeux

explications

Le processus de production est contrôlé en continu :

- au niveau de la source du Lez :
  - mesures de la turbidité, de la température et de la conductivité.
- au niveau de l'usine François Arago :
  - en mode de traitement par simple filtration :
    - contrôle de la turbidité et du pH sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée,
    - mesure permanente du stérilisant résiduel.
  - en mode de traitement station complète :
    - outre les paramètres déjà énoncés précédemment, contrôle permanent de **la turbidité de l'eau décantée.**

III.1.1.3 Les réservoirs

L'eau prélevée dans le milieu naturel, quel que soit son origine (souterraine, de surface, …) est préalablement stockée dans un ou des réservoirs, avant son envoi dans le réseau de distribution.

Ce stockage permet de répondre à la demande des usagers quel que soit le débit global nécessaire à tout moment de la journée. En effet, certains créneaux horaires tels que le matin et le soir sont des périodes d'utilisation accrue de l'eau pour les besoins quotidiens des usagers. Il est donc nécessaire d'avoir des réserves en eau permettant de maintenir un approvisionnement constant du réseau au débit utile.

Ces réservoirs peuvent être de type enterrés, semi-enterrés ou aériens. On distingue également des réservoirs (permettant une distribution directe) des bâches de reprise permettant le relèvement de l'eau potable vers un autre réservoir.

Réservoir du Puech Garou de Villeneuve-lès-Maguelone

Réservoir de Lodève – Montpellier

La Régie a l'obligation de procéder au nettoyage annuel des réservoirs dont il a la charge. Ces nettoyages font l'objet d'un planning étudié pour éviter les périodes sèches, où les besoins en eau sont accrus.

Les réservoirs de Montpellier Méditerranée Métropole sont au nombre de 30, pour une capacité totale de stockage de 113 800 m^3.

Commune	Nombre de réservoirs	Capacité totale de stockage (m^3)
Grabels	1	1 800
Jacou	1	600
Juvignac	0	0
Lattes	3	3 300
Le Crès	1	5 000
Montferrier-sur-Lez	4	2000
Montpellier	11	93 600
Pérols	0	0
Prades-le-Lez	1	1 000
Saint-Brès	1	1 000
Sussargues	2	700
Vendargues	2	3 000
Villeneuve-lès-Maguelone	3	1 800
TOTAL	30	113 800

III.1.2 Les réseaux de distribution, les branchements et les compteurs

III.1.2.1 Les réseaux

Le réseau est constitué de canalisation d'adduction de l'eau depuis son prélèvement dans la ressource jusqu'à son stockage dans un réservoir, permettant ensuite sa distribution via des canalisations de distribution.
Sur les 13 communes gérées par Montpellier Méditerranée Métropole, la longueur totale du réseau public, hors branchements, est d'environ 1 296 km en 2017.
L'évolution du linéaire du réseau est résumée ci-dessous, dont l'unité est le mètre :

Communes	2016 *rapport*	2016 *Consolidé**	2017	Evolution 2016*consolidé*-2017
Grabels	41 232	41 231	43 987	6,68%
Jacou	35 082	35 082	35 636	1,58%
Le Crès	62 727	67 727	64 335	2,56%
Vendargues	45 316	45 316	46 640	2,92%
Lattes	114 469	111 736	128 675	15,16%
Pérols	58 299	57 912	65 087	12,39%
Montpellier -Juvignac	716 575	712 204	745 537	4,68%
Prades	30 947	30 609	31 813	3,93%
Montferrier	45 139	40 786	55 848	36,93%
Saint-Brès	16 491	14 978	17 785	18,74%
Sussargues	18 833	17 405	19 874	14,19%
Villeneuve	50 891	50 564**	41 208	-18,50%
TOTAL	**1 236 001**	**1 220 550**	**1 296 425**	**6,22%**

** Les chiffres du rapport 2016 ont été légèrement corrigés en début d'année 2017. Un important travail de mise à jour du SIG a été réalisée au cours de l'année 2017 avec l'intégration notamment de nombreux plans de recolement et de constatations terrain (en particulier sur les communes de Montferrier sur Lez, Saint-Brès et Sussargues).*
*** La différence négative pour la commune de Villeneuve les Maguelone s'explique par la pris en compte du linéaire des branchements pour l'année 2016. Ce chiffre a été corrigé en 2017.*

III.1.2.2 Les branchements

Les habitations individuelles ou groupées sont desservies par des branchements, qui acheminent l'eau potable du réseau situé en domaine public vers les canalisations privées des habitations.

Le nombre de branchement de chaque commune est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Commune	2016 *rapport*	2016 *Consolidé**	2017	Evolution 2016 *consolidé* -2017	
Grabels	2 217	2 235	2 253	0,81%	18
Jacou	1 890	1 905	1 920	0,79%	15
Juvignac	2 758	2 781	2 804	0,83%	23
Lattes	4 928	4 968	5 008	0,81%	40
Le Crès	2 803	2 826	2 849	0,81%	23
Montferrier-sur-Lez	1 669	1 683	1 697	0,83%	14
Montpellier	31 225	31 481	31 737	0,81%	256
Pérols	4 380	4 416	4 452	0,82%	36
Prades-le-Lez	1 687	1 701	1 715	0,82%	14
Saint-Brès	1 440	1 452	1 464	0,83%	12
Sussargues	1 052	1 061	1 070	0,85%	9
Vendargues	2 007	2 023	2 039	0,79%	16
Villeneuve-lès-Maguelone	3 048	3 073	3 098	0,81%	25
TOTAL	**61 104**	**61 605**	**62 106**	**0,81%**	**501**

** Les chiffres du rapport 2016 ont été légèrement corrigés en début d'année 2017 après consolidation des données notamment sur les branchements mis en service.*

Les branchements en plomb doivent être supprimés afin de respecter les contraintes réglementaires du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 imposant de nouvelles limites de qualité au paramètre plomb dans l'eau potable.
Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L.
Le nombre de branchements en plomb supprimés en 2017 est indiqué ci-dessous :

Commune	2016 *rapport*	2016 *Consolidé**	2017	Evolution 2016 *consolidé* - 2017
Grabels	3	3	2	-33%
Jacou	0	0	0	/
Lattes	0	0	1	/
Le Crès	0	0	0	/
Montferrier-sur-Lez	1	0	0	-100%
Montpellier-Juvignac	35	49	36	-27%
Pérols	0	2	3	50%
Prades-le-Lez	0	0	0	/
Saint-Brès	1	1	1	0%
Sussargues	0	0	0	/
Vendargues	0	0	0	/
Villeneuve-lès-Maguelone	0	0	2	/
TOTAL	**40**	**55**	**45**	**-18%**

** Les chiffres du rapport 2016 ont été légèrement corrigés en début d'année 2017 après corrections de 2 coquilles sur le rapport 2016 pour les communes de Montpellier et Pérols.*

Au 31 décembre 2017, il reste 549 branchements au plomb sur les réseaux. Ces derniers, difficlement accéssibles car le troncon problématique est installé dans la partie privative, font l'objet de renouvellement dès que le service peut accéder à la zone concernée.

III.1.2.3 Les compteurs

Les compteurs sont les instruments de mesure des volumes d'eau qui transitent dans une canalisation. Il y en a pour différents usages : mesure de volumes transité dans le réseau ou mesure de volumes distribués au niveau des branchements.

Les compteurs recensés dans le tableau ci-dessous sont les compteurs permettant la facturation de la consommation d'eau potable des usagers et faisant donc l'objet d'une relève bisannuelle afin de connaître les volumes consommés.

Ils font l'objet d'un programme de renouvellement ainsi que d'un contrôle périodique de leur bon fonctionnement suivant l'arrêté du 6 mars 2007.

Les compteurs sont des instruments fragiles et particulièrement sensibles au gel car ils ne sont généralement pas enterrés. Il appartient à l'usager de protéger son compteur de manière efficace contre le gel (couverture avec des matériaux isolants tel que le polystyrène par exemple).

Communes	Nombre de compteurs	Nombre de compteurs renouvelés en 2016	Taux de renouvellement
Grabels	2 327	257	11,04%
Jacou	2 410	262	10,87%
Juvignac	3 708	400	10,79%
Lattes	5 483	219	3,99%
Le Crès	3 572	376	10,53%
Montpellier	41 514	5 760	13,87%
Pérols	3 971	511	12,87%
Prades-le-Lez	2 166	184	8,49%
Villages	4 161	948	22,78%
Vendargues	2 626	288	10,97%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 710	469	12,64%
TOTAL	**75 648**	**9 674**	**12,79%**

En 2016, la mise à jour du nombre de compteurs total était en cours. L'information était peu fiable. Les chiffres 2017 sont en cours de consolidation et seront transmis au cours de l'année 2018.

III.2 Les travaux

Les travaux réalisés par la Régie des Eaux sont présentés ci-dessous :

- Conduites et branchements

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Montpellier	Rue Marcellin Albert et Rue Breton	100 mm	Fonte	171 ml	30	110 000,00
Montpellier	Rue des Avelaniers	100 mm	Fonte	150 ml	16	82 000,00
Montpellier	Rue Chamayou	100 mm	Fonte	85 ml	0	58 000,00
Montpellier	Rue Clémentville	150 mm	Fonte	220 ml	10	120 000,00
Montpellier	Chemin du réservoir de Montmaur	250 mm	Fonte	187 ml	8	121 000,00
	Impasse Bois Joli	60 mm		50 ml	3	
Montpellier	Rue Saint Cléophas	300 mm	Fonte	268 ml	14	235 000,00
		100 mm		32 ml		
		150 mm		6 ml		
Montpellier	Rue Alfred de Musset	100 mm	Fonte	444 ml	2	120 000,00
Montpellier	Grand Rue Jean Moulin	250 mm	PEHD	130 ml	22	450 000,00
Montpellier	Rue Renoncules	100 mm	Fonte	376 ml	13	147 000,00
Grabels	Chemin de la Rivière	50 mm	PEHD	85 ml	2	20 000,00
Lattes	Rue des Lauriers Amande	80 mm	Fonte	45 ml	3	17 000,00
Le Crès	Avenue du Languedoc	150 mm	Fonte	300 ml	25	216 000,00
Le Crès	Avenue du Pont Trinquat Avenue Méditerranée (1ère partie)	100 mm	Fonte	93 ml	15	512 000,00
		150 mm		215 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Avenue Méditerranée Unterscheisshem (2ème partie) *	100 mm	Fonte	66 ml	précisé une fois les travaux terminés	430 000,00
		150 mm		324 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Rue des Pics Verts *	150 mm	Fonte	225 ml	précisé une fois les travaux terminés	137 000,00
Pérols	Rue de la Guette	80 mm	Fonte	135 ml	20	64 000,00

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Pérols	Avenue Marcel Pagnol	80 mm	Fonte	42 ml	36	732 000,00
		100 mm		80 ml		
		150 mm		30 ml		
		250 mm		125 ml		
		400 mm		420 ml		
Pérols	Avenue Pasteur *	100 mm	Fonte	860 ml	précisé une fois les travaux terminés	320 000,00
		150 mm		16 ml		
Juvignac	Rue Ravel	100 mm	Fonte	350 ml	0	141 000,00
Juvignac	Rue Berlioz – Place Chabrier	100 mm	Fonte	196 ml	0	63 000,00
Villeneuve	Rue de la Brèche	80 mm	Fonte	86 ml	14	56 000,00
Villeneuve	Rue des Mères	125 mm	Fonte	144 ml	18	40 000,00
TOTAL	/	/	/	**7 036 ml**	**251**	**4 191 000,00**

* Montants engagés en 2017 et travaux réalisés en 2018

III.2.1.1 Sectorisation et recherche de fuites

La recherche de fuite permet de diminuer les pertes sur le réseau et donc les prélèvements sur les ressources naturelles

III.2.1.1.1 Réparation de fuites

Communes	2016	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	14	29	107,14%
Jacou	13	9	-30,77%
Le Crès	29	38	31,03%
Vendargues	14	7	-50,00%
Lattes	32	27	-15,63%
Pérols	45	42	-6,67%
Montferrier	22	28	27,27%
Montpellier	196	303	54,59%
Juvignac	32	16	-50,00%
Prades	19	17	-10,53%
Saint-Brès	17	8	-52,94%
Sussargues	6	12	100,00%
Villeneuve	27	22	-18,52%
TOTAL	**466**	**558**	**19,74%**

III.2.1.1.2 Linéaire de recherche de fuites (en km)

Communes	2016	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	15 671	19 437	24,03%
Jacou	16 998	3 391	-80,05%
Le Crès	21 243	47 047	121,47%
Vendargues	14 721	10 571	-28,19%
Lattes	21 202	21 476	1,29%
Pérols	30 488	24 849	-18,50%
Montferrier	23 471	62 986	168,36%
Montpellier-Juvignac	178 252	166 803	-6,42%
Prades	18 253	29 700	62,71%
Saint-Brès	18 953	6 674	-64,79%
Sussargues	14 911	14 400	-3,43%
Villeneuve	18 366	31 743	72,84%
TOTAL	**392 529**	**439 077**	**11,86%**

III.3 La gestion et l'exploitation du service de l'eau potable

III.3.1 Mode de gestion des services

En 2017, l'ensemble des communes pour lesquelles Montpellier Méditerranée Métropole est compétente est géré en régie.

explications

Missions : La régie assure, dans le cadre de d'un contrat d'objectifs, l'exploitation et l'entretien des équipements qui leur ont été confiés ainsi qu'un certain nombre d'obligations en matière de renouvellement des ouvrages. Par ailleurs, elle assure la gestion des abonnés, la facturation, etc...

Les coordonnées de la Régie et les services accessibles aux usagers du service sont présentés dans le tableau suivant :

	Régie des Eaux
Adresse Courrier	391 avenue de Fontfroide 34965 MONTPELLIER cedex 2
Accueil du public	391 avenue de Fontfroide 34965 MONTPELLIER cedex 2
Service client téléphonique	0 969 323 552 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h le samedi matin de 9h à 12h
Agence en ligne	www.regiedeseaux.montpellier3m.fr
Astreintes	0 969 323 552 24h/24 et 7j/7

III.3.1.1 Suivi de la Régie :

Le service Maîtrise du Service Public assure le suivi de la Régie, et vérifie que les objectifs du contrat d'objectifs soient bien respectés.

La Régie doit remettre chaque année un bilan joint en annexe présentant les activités menées dans l'année. C'est sur la base de ce bilan annuel qu'un certain nombre d'indicateurs de performance du service sont ensuite calculés.

III.3.2 Caractéristiques techniques des services

III.3.2.1 Nombre d'abonnements et estimation du nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés correspond au nombre de contrats de distribution d'eau potable passés entre les usagers et le délégataire responsable de la distribution. Un usager peut être titulaire de plusieurs

abonnements (plusieurs branchements et cas des branchements jardins), de même qu'un abonnement peut desservir plusieurs usagers (cas des immeubles avec compteur général sans individualisation).

Communes	2016	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	2 339	2 378	1,71%
Jacou	2 369	2 386	0,72%
Juvignac	3616	3 675	1,63%
Lattes	5488	5539	0,93%
Le Crès	3 525	3608	2,35%
Montferrier-sur-Lez	1706	1739	1,93%
Montpellier	40599	41288	1,70%
Pérols	3873	3896	0,59%
Prades-le-Lez	2164	2203	1,80%
Saint-Brès	1462	1486	1,64%
Sussargues	1077	1101	2,23%
Vendargues	2590	2608	0,69%
Villeneuve-lès-Maguelone	3667	3800	3,63%
TOTAL	**74 474**	**75 707**	**1,66%**

Sur le territoire des 13 communes, le nombre moyen d'habitants par abonnement est donc de **4,94**.

NB : un usager représente un abonné au service ; chaque abonnement dessert un nombre variable d'habitants).

D101.0 : Nombre d'habitants desservis : au total, le réseau dessert 373 738 habitants.

III.3.2.2 Volumes

Les chiffres clés pour l'année 2017 sont les suivants :

a) Volumes prélevés (en m³)

Il s'agit des volumes prélevés à la source et non restitués, soit directement dans un aquifère (nappe d'eau souterraine), soit dans un canal, une rivière ou un fleuve (ressource superficielle).

Concernant la Source du Lez, les volumes pompés totaux sont en réalité plus importants que le volume prélevé car une partie des eaux est restituée au Lez en période d'étiage, lorsque la vasque ne déborde pas et ne permet pas une alimentation naturelle du fleuve.

Communes	2016 *rapport*	2016 *corrigé*	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	**359 516**	**364 627***	**347 204**	**4,78%**
Forage Le Pradas	*202 976*	*208 086*	*210 434*	1,13%
Forage le Château	*156 540*	*156 540*	*136 770*	-12,63%
Achat d'eau Montpellier		*Compris dans les volumes prélevés au Lez*		
Montferrier-sur-Lez	**213 540**	**213 540**	**188 168**	**-11,88%**
Forage Pidoule	*0*	*0*		
Forage Fescau	*213 540*	*213 540*	*188 168*	-11,88%
Achat d'eau Montpellier		*Compris dans les volumes prélevés au Lez*		
Montpellier-Juvignac	**31 790 490**	**28 591 400****	**32 745 380**	**14,53%**
Source du Lez	*31 790 490*	*28 591 400*	*32 745 380*	14,53%
Prades-le-Lez		*Compris dans les volumes prélevés au Lez*		
Saint-Brès	**244 972**		**243 280**	**-0,69%**
Forages du Stade	*38 626*		*74 526*	92,94%
Forage des Olivettes	*206 346*		*168 754*	**-18,22%**
Sussargues	**158 998**		**179 874**	125,64%
Forage Garrigues-Basses	*158 998*		*179 874*	**13,13%**
Villeneuve-lès-Maguelone	**214 769**		**178 894**	-16,70%
Forage du Flès	*214 769*		*178 894*	**-16,70%**
Arrivées Montpellier		*Compris dans les volumes prélevés au Lez*		
TOTAL	**29 788 306**		**33 882 800**	**13,75%**

** Les valeurs 2016 pour la commune de Grabels ont été corrigées suite à la constatation d'une erreur de relevé sur les index à fin décembre.*

*** La mesure des volumes prélevés à la Source du Lez (28 591 400 m³) a été fiabilisée fin 2016. La valeur renseignée en 2016 (31 790 490 m³) était donc biaisée. Elle a donc été corrigée par rapport au rapport 2016.*

b) Les volumes achetés (en m³)

Les volumes achetés à l'extérieur de Montpellier Méditerranée Métropole concernent :

- Les communes de l'ex syndicat du SALAISON auprès de BRL (429 422 m³) – usine du Crès,
- L'appoint BRL sur l'usine Arago (1 277 210 m³),
- Les communes de Lattes et Pérols (provenance de l'usine traitant l'eau BRL de Vauguières, Pays de l'Or Agglomération) (2 269 711 m³),

Soit un total de 3 976 343 m³.

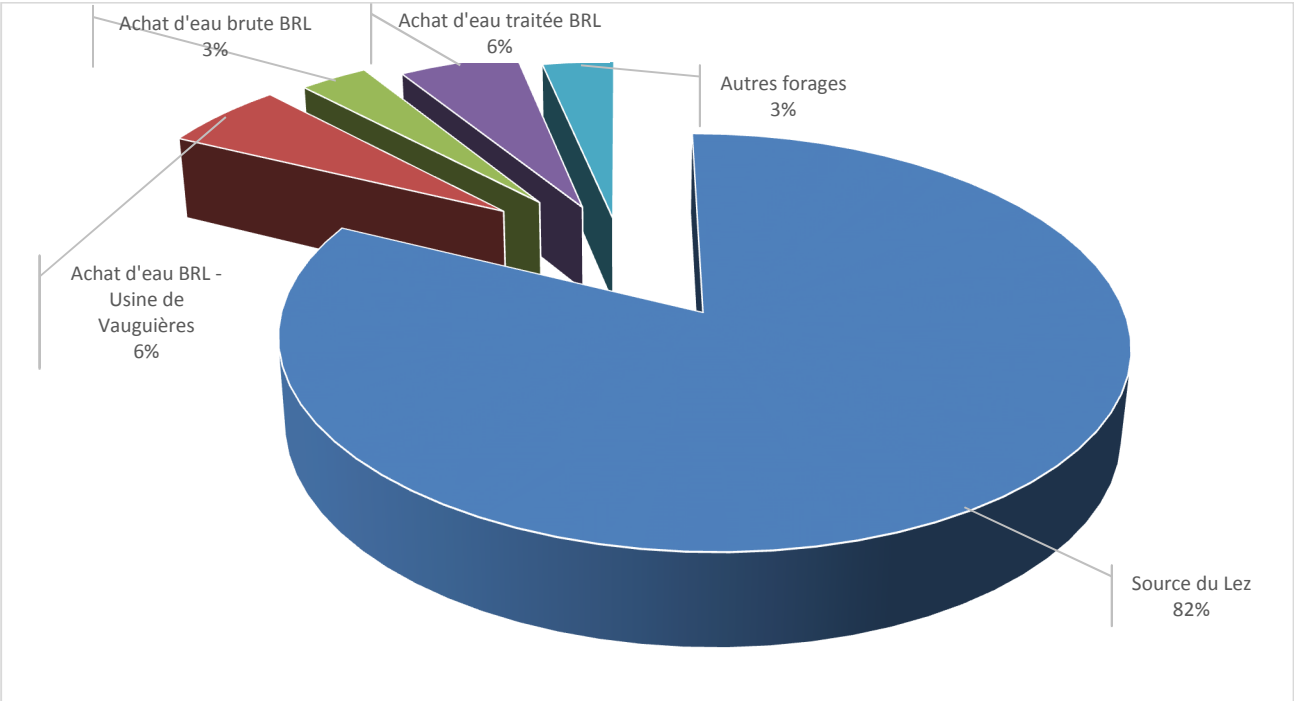

c) Volumes mis en distribution et volumes consommés (en m3)

Le volume mis en distribution correspond au volume qui est envoyé dans les réseaux de distribution, après traitement.

Commune	2016 *rapport*	2016 *corrigé**	2017	Evolution 2016 corrigé - 2017
Grabels	592 015	598 015	595 553	-0,41%
Jacou Le Crès Vendargues	2 111 531	2 111 531	1 947 343	-7,78%
Lattes	1 404 020	1 404 020	1 285 818	-8,42%
Pérols	1 086 606	1 097 738	993 275	-9,52%
Montferrier	633 409	633 409	584 854	-7,67%
Montpellier Juvignac	23 821 477	23 765 537	24 360 415	2,50%
Prades	447 822	447 822	480 465	7,29%
Saint-Brès	244 972	244 972	243 280	-0,69%
Sussargues	158 998	158 998	218 058	37,15%
Villeneuve	805 953	805 953	805 853	-0,01%
Total	**31 307 693**	**31 267 995**	**31 514 914**	**0,79%**

** Les chiffres du rapport 2016 ont été légèrement corrigés en début d'année 2017 après corrections des volumes produits pour les communes de Montpellier et Grabels ainsi qu'une correction d'index à fin Décembre pour la commuen de Pérols.*

Les volumes mis en distribution ont progressé mais à un rythme moins soutenu que les consommations grâce à l'amélioration du rendement de réseau et donc à la diminution des pertes en eau.

d) Volumes vendus (en m³)

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Ce volume est ramené sur 365 jours prorata temporis, en fonction du nombre de semaines afférent à la période de consommation.

Communes	2016	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	379 372	445 018	-11,41%
Jacou	357 732	415 080	-2,41%
Juvignac	625 542	594 826	22,93%
Lattes	478 695	462 709	8,61%
Le Crès	1 332 023	1 041 403	-2,68%
Montferrier-sur-Lez	656 196	794 214	2,47%
Montpellier-Juvignac	17 899 142	18 359 811	4,08%
Pérols	362 154	431 487	-9,24%
Prades-le-Lez	824 106	750 126	0,05%
Saint-Brès	307 773	340 083	-3,65%
Sussargues	173 583	181 915	16,81%
Vendargues	154 612	194 895	10,40%
Villeneuve-lès-Maguelone	567 646	562 557	3,04%
TOTAL	**24 118 576**	**24 574 124**	1,89%

e) Volumes « consommés autorisés » (en m³)

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …). Il est ramené sur 365 jours. Ce volume consommé autorisé sur 365 jours permet le calcul de l'indice linéaire de perte.

Communes	2016	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	402 134	467 780	16,32%
Jacou	379 196	436 544	15,12%
Le Crès	663 075	632 359	-4,63%
Vendargues	507 417	491 431	-3,15%
Lattes	1 384 961	1 094 341	-20,98%
Pérols	709 134	847 152	19,46%
Montferrier	383 883	453 216	18,06%
Montpellier-Juvignac	19 250 589	19 637 278	2,01%
Prades	326 239	358 549	9,90%
Saint-Brès	183 999	192 330	4,53%
Sussargues	155 612	195 895	25,89%
Villeneuve	595 716	590 628	-0,85%
Total	**24 941 955**	**25 397 503**	**1,83%**

La hausse constatée en 2017 est imputable à des périodes d'ensoleillement sans précipitation plus importantes qu'2016.

III.3.2.3 La qualité du réseau - fuites et rendement

Les indicateurs ci-dessous permettent d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

- L'indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour)	2016 *rapport*	2016 *Corrigé**	2017	Evolution 2016 corrigé - 2017
Grabels	12,64	12,17	7,96	-35%
Jacou-Le Crès-Vendargues	10,47	10,47	7,23	-31%
Lattes-Pérols	6,39	5,75	4,77	-17%
Montferrier	16,72	12,21	6,46	-47%
Montpellier-Juvignac	8,87	8,27	8,5	3%
Prades	10,85	10,44	10,50	1%
Saint-Brès	11,12	9,37	7,85	-16%
Sussargues	0,56	0,47	3,06	556%
Villeneuve	11,36	13,94	14,31	3%
MOYENNE PONDEREE	**14,29**	**12,93**	**13,33**	**-3,00%**

** Les chiffres du rapport 2016 ont été corrigés suite aux corrections effectuées sur les volumes mis en production et sur le linéaire des réseaux expliquées plus haut dans ce rapport.*

Les bons résultats observés sont le fruit cumulé de l'amélioration du rendement de réseau et de la mise à jour des linéaires de distribution via l'extraction du SIG.

Commune	2016 *rapport*	2016 *Corrigé**	2017	Evolution 2016-2017
Grabels	67,8%	67,2%	78,5%	16,82%
Jacou - Le Crès - Vendargues	76,0%	76,0%	82,5%	8,55%
Lattes-Pérols	84,1%	83,7%	85,2%	1,79%
Montferrier-sur-Lez	60,6%	60,6%	77,5%	27,89%
Montpellier-Juvignac	82,5%	82,5%	82,4%	-0,12%
Prades-le-Lez	72,9%	72,9%	74,6%	2,33%
Saint-Brès	75,1%	75,1%	79,1%	5,33%
Sussargues	97,9%	97,9%	89,8%	-8,27%
Villeneuve-lès-Maguelone	73,9%	73,9%	73,3%	-0,81%
MOYENNE	81,1 %	81,1 %	82,1 %	1%

** Les chiffres du rapport 2016 ont été corrigés suite aux corrections effectuées sur les volumes mis en distribution (commune de Pérols et Grabels) – cf. paragraphe concerné.*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

L'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions comprenant s'il y a lieu un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établit avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.

Le rendement doit être de 85% ou de 65 + ILC x0,2, avec ILC = Indice Linéaire de Consommation.

P104.3 : Rendement du réseau de distribution : le rendement consolidé du réseau des 13 communes est 82,1%

Le rendement s'améliore de 1 point en passant de 81,1 % à 82,1 %. Les évolutions les plus significatives s'expliquent par un « recalage » des volumes consommés en 2017 sur Sussargues, Grabels, Montferrier-Sur-Lez et Saint Brès grâce à une amélioration de la fiabilité des données découlant de la mise en place d'une relève physique sur l'ensemble de l'année alors que l'année 2016 prenait en compte des estimations pour une partie de la période.

La baisse sur Villeneuve-Lès Maguelone peut s'expliquer par la forte présence de conduites en PVC sur lesquelles la technique de recherche de fuite par corrélation acoustiques est peu efficace. La méthode de recherche au gaz, plus adaptée à ce type de matériau sera privilégiée à l'avenir.

III.3.2.4 Les visites des installations d'eau potable en 2017

Le tableau ci-contre présente le recensement du nombre de visites des installations d'eau potable proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs, ...).

Station de Pompage AVIAS Montpellier	Station de Clarification FRANCOIS ARAGO Montpellier
9	7

En 2017, d'autres visites ont également été réalisées :

- 2 visites à la résurgence du Lez (vasque) pour l'Observatoire Montpellier Métropole Eau (OMME) et des étudiants en hydrogéologie,
- 3 animations scolaires en lycée,
- 1 intervention à la médiathèque.

Vue des filtres à sables de la station de clarification ARAGO

III.3.3 Qualité de l'eau distribuée

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-15 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, le responsable de la distribution d'eau vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les analyses sont réalisées par le laboratoire régional officiel (IPL).

Les points de prélèvement répartis sur l'ensemble des communes ont été définis en concertation avec l'ARS. Le responsable de la distribution réalise également des analyses suivant les nécessités du service (casses, recherches spécifiques, enquêtes, mise en service de réseaux nouveaux, etc.).

Depuis la mise en place du plan VIGIPIRATE en septembre 2001, les taux de traitement de chlore libre ont été portés à 0,3 mg/l en sortie de réservoir avec un résiduel minimum de 0,1 mg/l en tout point du réseau.

Résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée en 2017 :

L'eau consommée doit être "propre à la consommation" (Code de la Santé Publique article L1321-1) Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité microbiologique (5 paramètres),
- la qualité organoleptique (2 paramètres),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres),
- les substances indésirables (15 paramètres),
- les substances toxiques (8 paramètres),
- les pesticides et produits apparentés.

		Contrôle Sanitaire	
		Nb total de prélèvements	Non conformes
Réglementaire	Microbiologie	734	5
	Physico-chimie	794	11
Auto contrôle	Microbiologie	530	4
	Physico-chimie	49	0
	TOTAL	2 107	20

P110.1 et P110.2 : Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques : ils sont tous les deux de 99% à l'échelle des 13 communes.

Les limites de qualité sont des seuils qui ne doivent pas être dépassés car cela engendre un risque sanitaire. Le dépassement récurrent d'une de ces limites peut entraîner la mise en œuvre de traitement de l'eau plus adapté de sorte à rétablir la qualité de l'eau, mais peut également entraîner l'arrêt de la distribution de l'eau aux usagers si celle-ci est jugée dangereuse pour la santé.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives d'une bonne qualité mais dont le non-respect ponctuel n'engendre pas de risque pour la santé. Elles concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau.

Les non-conformité constatées ont toutes été observées sur le forage de Garrigues Basses de Sussargues et portent sur des pesticides contenus dans la ressource actuellement utilisée. Les travaux de raccordement à une nouvelle ressource (captage Fontbonne) ont été finalisés en 2018.

III.4 Eléments comptables et financiers

III.4.1 Le budget

Conformément à la règlementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service de l'eau potable sont retracées dans le budget autonome de la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les recettes d'exploitation du budget de l'eau potable se sont élevées à : 40,4 M€, composé quasiment exclusivement des ventes d'eau.

Elles proviennent des produits perçus auprès des usagers en contre partie de la fourniture d'eau potable.

Les dépenses d'exploitation du budget de l'eau potable se sont élevées à : 27,8 M€

Elles sont composées principalement des dépenses à caractère général (12,61 M€) - dont les achats d'eau (2,37 M€) et des charges de personnel (5,01 M€).

Les recettes d'investissement du budget de l'eau se sont élevées à : 25,9 M€

Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la dotation initial versée par la Métropole (9,25 M€) et des réserves de la Régie.

Les dépenses d'investissement du budget de l'eau se sont élevées à : 9,42 M€

Elles sont composées notamment des dépenses de travaux réalisés (8,61 M€), du remboursement du capital de la dette (0,27 M€), des dépenses des immobilisations reçues en affectation (0,22 M€) et des dépenses d'ordre (0,32 M€).

L'exercice 2017 fait apparaître un résultat de clôture s'élevant à 29,2 M€, cet excédent permet de financer les engagements de travaux prévu au Schéma Directeur.

La dette du service de l'eau potable s'élevait au 31 décembre 2017 à **3,07 M€** et a généré le paiement de **110,1 K€** d'intérêts et le remboursement de **276,7 K€** de capital.

P109.0 : Montant d'abandon des créances ou des versements à un fonds de solidarité : 0,001 €/m³

P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 0,24 ans.

III.4.2 Tarifs de l'eau potable : une facture type

En application du principe d'égalité des usagers devant le service public, et dans un souci de solidarité communautaire, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé de mettre en place, dès le 1er février 2011, un tarif unique de l'eau potable sur l'ensemble des 13 communes dont elle a la compétence.

Les grands principes de la facturation de l'eau potable : explications

- Elle est assise sur le volume d'eau consommé.
- La facturation incombe au délégataire du service eau potable ou au service communautaire de l'eau et de l'assainissement (dans le cas des régies).
- Dans le cas d'un mode de gestion déléguée par affermage, la facture d'eau potable comporte une part pour la collectivité, une part pour le fermier, et une part qui sert à financer l'action d'organismes publics

III.4.2.1 Principe de la tarification

La tarification repose sur deux principes :

Le principe « l'eau paie l'eau » : la Régie des Eaux dispose d'un budget autonome pour le service de distribution d'eau distinct. Les recettes perçues auprès des usagers, doivent équilibrer les dépenses du budget de la Régie.

Le principe « pollueur payeur », est défini en France par le Code de l'Environnement (L110-1, II, 3°) : « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. ».

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. La facture émise à terme échu est établie tous les 6 mois et comporte une part fixe et une part variable proportionnelle à la quantité d'eau réellement consommée.

Le montant des redevances dues aux organismes publics varie aussi d'une commune à l'autre.

III.4.2.2 Décomposition du tarif au 1er janvier 2017

La tarification se décompose en :

- une partie fixe semestrielle, fonction du diamètre du compteur, comprise entre 9,23 et 11,59 € H.T. pour un compteur de 20 mm ou moins, intégralement perçue par l'exploitant,
- une partie proportionnelle dont le montant total est fixé :
- à 1,125€ H.T. par mètre cube pour la 1ère tranche de consommation de 0 à 120 m³ par an
- à 1,263€ H.T. par mètre cube pour la 2ème tranche de consommation au-delà de 120 m³ par an.

La part destinée aux organismes publics :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse perçoit auprès de l'ensemble des usagers des services d'eau et d'assainissement des redevances destinées à aider le financement des investissements nécessaires (subventions pour travaux) et à inciter une gestion plus efficace des équipements (par exemple sous forme de prime pour épuration ou d'aides au fonctionnement). Il faut distinguer trois types de redevances perçues par l'Agence de l'Eau :

La redevance pour prélèvement d'eau dans la ressource, assujettie à l'eau potable, en fonction du volume annuel prélevé, du type de captage, de la consommation estimée à partir du volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.

La redevance pour pollution domestique est calculée sur le volume d'eau consommé par chaque habitant. Elle vise à responsabiliser les consommateurs et fait apparaître l'activité polluante d'un foyer. Cette redevance participe au financement des actions de préservation du milieu aquatique.

La redevance de modernisation des réseaux est une redevance qui est recouvrée depuis le 1er janvier 2008 auprès des usagers des réseaux d'assainissement. Elle était jusque-là intégrée à la redevance pour pollution domestique. Cette redevance finance sous certaines conditions la construction et l'amélioration des réseaux d'assainissement et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur notre environnement.

On peut retrouver tous les détails sur les aides et redevances de l'agence de l'eau sur son site internet (cf. annexe 1).

En outre, une redevance est perçue par les Voies Navigables de France auprès des titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou évacuer des volumes d'eau sur le domaine public fluvial qui lui était confié (article 124 de la loi de Finances pour 1991). Une des treize communes dont le service eau potable est géré par Montpellier Méditerranée Métropole est concernée par cette redevance : Lattes.

Détail de la facture d'eau potable d'un usager domestique pour un volume annuel de référence[3] de 120 m³ d'eau potable

FACTURE EAU POTABLE/ ASSAINISSEMENT TYPE ANNUELLE 120M3

Spécimen de facture annuelle pour 120 m3		01/01/2017			01/01/2018		
Exemple de MONTPELLIER	Qté	Prix Unitaire	Montant	TVA	Prix Unitaire	Montant	TVA
		Euros HT		Taux	Euros HT		Taux
Distribution de l'eau (m3)(*)							
Abonnement							
Abonnement - Impact individuel, (part distributeur)			**0**	**5,50%**		**0**	**5,50%**
Abonnement (part distributeur)			**18**	**5,50%**		**18**	**5,50%**
Consommation							
Consommation (part collectivité) De 1 à 120 m3	120	**1**	**120**	**5,50%**	**1**	**120**	**5,50%**
Consommation (part distributeur) De 1 à 120 m3	120	**0**	**0**	**5,50%**	**0**	**0**	**5,50%**
Préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau)	120	**0,081**	**9,72**	**5,50%**	**0,081**	**9,72**	**5,50%**
Total Distribution de l'eau		**1,081**	**147,72**		**1,081**	**147,72**	
Collecte et traitement des eaux usées (m3)							
Consommation							
Consommation (part collectivité)	120	0,731	87,72	10%	0.7495	89,94	10%
Consommation Réseau collecte (part distributeur)	120	0,2235	26,82	10%	0.2245	26,94	10%
Consommation Traitement (part distributeur)	120	0,3555	42,66	10%	0.3560	42,72	10%
Total Collecte et Traitement des eaux usées		1,31	157,20		1.33	159,60	
Organismes publics (m3)							
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	**0,29**	**34,8**	**5,50%**	**0,290**	**34,8**	**5,50%**
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (**)	120	0,155	18,6	10%	0,155	18,6	10%
Voies navigables de France	120	-	-	**5,50%**	-	-	-
Total Organismes publics		0,445	53,4		0,445	53,4	
TOTAL HT de la facture			**358,32 €**			**360,72€**	
TVA 5,5%			10,04 €			10,04€	
TVA 10% (depuis le 01/01/2014)			17,58 €			17,82€	
TOTAL TTC de la facture			**385,94 €**			**388,58€**	
Prix TTC/ m3 d'eau consommé (y compris abonnement eau potable)			**3,22 €**			**3,24€**	
Prix TTC/ m3 d'eau consommé (hors abonnement eau potable)			**2,94 €**			**3,01€**	
Prix TTC/ m3 distribution de l'eau (hors abonnement eau potable)			**1,33 €**			**1,38€**	

[3]Consommation de référence définie par l'INSEE

En France, le prix moyen du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élevait à3.56€/m3 au 1er janvier 2017[1]. La moyenne européenne des prix des services d'eau était de 4,01€/m3 en 2017 [1].Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, le prix des services d'eau était de 3,57€/m3 en 2012, dont 1,59€/m3 consacrés à l'assainissement collectif [3].

[1] Source actualités sur le site fp2e.org

IV. Le service public de distribution d'eau brute

IV.1 Généralités sur la compétence Eau Brute

Par application de l'arrêté préfectoral n°2008-1-3230 du 11 décembre 2008, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence "Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc" dite "Eau Brute" de plein droit en lieu et place des communes membres afin de permettre l'arrosage d'espaces verts publics ou privés, préservant ainsi les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

IV.1.1.1 Intégration de nouvelles communes

Le Syndicat Intercommunal de Travaux d'Irrigation de la Vallée du Salaison (SITIVS) exerçait depuis 1998 la compétence distribution d'eau brute sur les communes d'Assas, Teyran et Guzargues, adhérentes à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ainsi que sur les communes de Jacou, Clapiers, Vendargues adhérentes à Montpellier Méditerranée Métropole.

Lors de la prise de compétence « eau brute » par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup en 2010 et par Montpellier Méditerranée Métropole le 11 décembre 2008, ces intercommunalités via leurs délégués, siégeaient au sein du Comité Syndical en représentation substitution.

Dans le cadre de la perspective d'exploitation des feeders d'eau brute par BRL pour le compte de la Région Languedoc Roussillon au titre du projet Aqua Domitia, le Conseil Général de l'Hérault a souhaité rétrocéder la totalité de ses ouvrages à la Région. La cession par le Département à la Région des 2 équipements structurants (station et feeder) prive le SITIVS de structures de gestion ayant constitué le fondement de sa création.

Les intercommunalités le composant, ont de ce fait présenté une demande motivée conjointe de dissolution du SITIVS à la date du 31 décembre 2012.

Depuis le 1er janvier 2013, les communes de Jacou, Clapiers et Vendargues sont gérées par le service d'eau brute de Montpellier Méditerranée Métropole, représentant une centaine d'abonnés supplémentaires au service.

IV.2 Le patrimoine

Le patrimoine Eau Brute de la Métropole se situe sur quatre sites distincts, en milieu urbain. Ces réseaux ont pour objet l'arrosage d'espaces verts publics ou privés afin de préserver les ressources en eau potable locale. Ces sites sont les suivants :

Commune de Baillargues :

Résidence du « Colombier » dont 67 lots sont desservis individuellement et 16 lots collectivement (1 abri compteur pour 2 lots).

Lotissement le « Petit Parc », dont un branchement pour la desserte des espaces verts publics et un pour les espaces verts privés. Ce réseau a été raccordé au réseau de la Résidence le Colombier fin 2010.

Commune du Crès :

Quartier des Mazes : sont desservis un restaurant, trois associations concernant 33 parcelles et les espaces verts de la commune du Crès situés à proximité du chemin de la Poulaillère.

La ZAC Maumarin : 226 lots de 200 à 500 m² sont desservis collectivement par 38 branchements, 9 branchements pour la desserte des espaces verts publics et 12 branchements pour la desserte des espaces verts communs de l'ASL.

Les canalisations assurant la desserte sur ces quatre sites varient d'un diamètre de 25 mm à 200 mm. Les canalisations d'un diamètre inférieur ou égal à 63 mm sont en polyéthylène noir sans bande, permettant la distinction avec les canalisations d'eau potable.

Pour les diamètres supérieur, les canalisations de la ZAC Maumarin et de la Résidence du Colombier sont en fonte, tandis qu'elles sont en PVC dans le quartier des Mazes.

Les autres réseaux exploités sont :

- La voirie métropolitaine Georges Frêche à Castelnau le Lez (5 contrats)
- Les jardins de Maguelone (1 contrat)
- LE GEVES (site d'Agropolis) (2 contrats)
- Les espaces verts de la ligne 3 du TRAM, de la Mairie de Montpellier et de la Mairie de Lattes (8 contrats) sur les secteurs Près d'Arènes et chenal de la Lironde,
- La ZAC Rive Gauche, raccordée à l'adducteur Raymond Dugrand (8 contrats), 120 mètres linéaires,
- Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S. (176 contrats) soit 16 326 mètres linéaires.

Les travaux d'extension de réseau de la 2ème tranche de la ZAC de la Draye sur la commune de Jacou ont été réalisés en 2015. Le projet de raccordement de la ZAC du Renard sur la Commune de Beaulieu a été mis à l'étude en 2015, les travaux sont prévus sur 2016/2017 sous maîtrise d'ouvrage de la Régie des Eaux.

IV.2.1.1 Les chiffres

Nombre d'abonnés

Type d'abonné	2015		2016		2017	
	Nombre	Débit m^3/h	Nombre	Débit m^3/h	Nombre	Débit m^3/h
EUD*	164	1 066	184	1 060	188	1 119
Petits consommateurs	29	60	31	30	30	58
Agricole	14	332	13	257	13	270
Total cumulé	**207**	**1 458**	**228**	**1 347**	**231**	**1 447**

*Eau Brute à Usages Divers

IV.3 Eléments comptables et financiers

IV.3.1.1 Le budget

Au même titre que l'eau potable ou l'assainissement collectif comme non collectif, l'eau brute est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui se finance uniquement par les recettes perçues auprès des usagers.

Les recettes d'exploitation du budget de l'eau brute se sont élevées à : 0,372 M€, composé essentiellement des ventes d'eau.

Elles proviennent des produits perçus auprès des usagers en contre partie de la fourniture de l'eau brute et de la location des compteurs.

Les dépenses d'exploitation du budget de l'eau se sont élevées à : 0,183 M€

Elles sont essentiellement composées des dépenses à caractère général (0,168 M€) dont les achats d'eau (0,140 M€).

Les recettes d'investissement du budget de l'eau brute se sont élevées à : 0,054 M€

Ces recettes proviennent essentiellement du solde de la dotation versée par la Métropole en 2017 (52 k€).

Les dépenses d'investissement du budget de l'eau brute se sont élevées à : 0,047 M€

Elles sont essentiellement engendrées par les travaux réseaux.

L'exercice 2017 fait apparaître un résultat de clôture s'élevant à 0,288 M€, cet excédent permet de financer les projets de travaux.

IV.3.1.2 La tarification

En eau brute également, le souci de cohérence et d'égalité entre les usagers du service public communautaire de l'eau brute mais aussi vis-à-vis des autres utilisateurs d'eau brute sur le territoire est présent. La structure tarifaire et le tarif sont ainsi alignés sur ceux mis en œuvre par BRLe au niveau de l'ensemble de sa concession régionale.

La tarification eau brute se décompose comme suit :

	Abonnement annuel	Prix du m^3 pour une consommation de 0 à 70 m^3/an	Prix du m^3 au-delà de 70 m^3
EUD*	63,16 € H.T./m3 souscrit	0,55 € H.T.	0,55€ H.T.
Petits consommateurs (abonnement max 2m^3/h)	63,16 € H.T./m3 souscrit	0,55 € H.T.	1,42 € H.T.
Agricole	63,16 € H.T./m3 souscrit	0,134 € H.T.	0,134€ H.T.

*Eau Brute à Usages Divers

Les tarifs forfaitaires appliqués à tous les usagers pour la souscription d'un nouveau contrat et l'ouverture ou la fermeture de l'alimentation en eau brute sont fixés à un montant identique de 45,77 € HT identique avec les tarifs en vigueur sur l'eau potable.

CONVENTION D'OBJECTIFS

RAPPORT ANNUEL 2017

SOMMAIRE

PREAMBULE 5

1 PLACER L'USAGER AU CŒUR DU SERVICE 6

1.1 REPONDRE AUX BESOINS DES ABONNES ET DES USAGERS 6

1.1.1 ACTIONS 6

1.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 8

1.1.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA 9

1.2 GARANTIR L'ACCES A L'EAU 10

1.2.1 ACTIONS 10

1.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 11

1.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES 12

1.2.3.1 Évolution du nombre d'abonnés par commune 12

1.2.3.2 Volumes consommés par commune (365 jours) 13

1.2.3.3 Évolution des volumes assujettis par commune 14

1.2.3.4 Évolution du nombre de branchements (nouveaux, supprimés, fermés et non rouverts) par catégorie de branchements 15

1.2.3.5 Évolution des abonnements (nouveaux, résiliés) par catégorie 16

1.2.3.6 État des demandes de FSL 17

1.2.3.7 État des demandes de dégrèvements – Loi Warsmann 17

1.2.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA 18

1.2.4.1 Evolution du nombre d'habitants par commune 18

1.2.4.2 Abandons de créances et versements FSL 19

1.3 ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EDUCATION POPULAIRE 19

1.3.1 ACTIONS 19

1.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 20

1.3.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA 21

2 PRÉSERVER ET PROTÉGER LA RESSOURCE POUR GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU DE QUALITÉ 22

2.1 PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU 22

2.1.1 ACTIONS 22

2.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 23

2.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES 25

2.1.3.1 Volumes prélevés par ressource 25

2.1.3.2 Volumes achetés à d'autres services....26
2.1.3.3 Volumes vendus à d'autres services....26
2.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA....27
2.1.4.1 Volumes vendus et achetés en gros....27
2.1.4.2 Volumes vendus par période de relève selon le décret....28
2.1.4.3 Volumes mis en distribution....29
2.1.4.4 Volumes consommés autorisés (365 jours)....29
2.1.4.5 Volumes produits (365 jours)....30
2.1.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau....30
2.1.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés....31
2.1.4.8 Rendement du réseau de distribution....31
2.1.4.9 Qualité de l'eau....32
2.1.4.10 Réseau....33
2.1.4.11 Diagnostic....34
2.1.4.12 Nombre d'abonnés eau brute....35
2.2 RESPECTER LES NORMES DE QUALITE LES PLUS EXIGEANTES....36
2.2.1 ACTIONS....36
2.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS....37
2.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES....38
2.2.3.1 Résultats du contrôle sanitaire....38
2.2.3.2 Détails des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques du contrôle sanitaire....38
2.2.3.3 Résultats de l'autocontrôle....40
2.2.3.4 Détail des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'autocontrôle....40
2.3 ASSURER LA PERFORMANCE DU RESEAU ET DES INSTALLATIONS....41
2.3.1 ACTIONS....41
2.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS....42
2.3.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES....44
2.3.3.1 Evolution du nombre de branchements en plomb....44
2.3.3.2 Suivi des réparations de fuites....45
2.3.3.3 Suivi des DT / DICT / ATU....47
2.3.3.4 Suivi des recherches de fuites et linéaires inspectés....47
2.3.3.5 Liste des travaux de renouvellement et grosses réparations réceptionnés à ce jour....49
2.3.3.6 Liste des nouveaux ouvrages mis en service....52
2.3.3.7 Liste des ouvrages mis hors service....53
2.3.3.8 Évolution générale des bâtiments, matériels et équipements exploités....54
2.3.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA....55
2.3.4.1 Linéaire des canalisations et des branchements du réseau....55
2.3.4.2 Nombre total de branchements sur le réseau....56

2.3.4.3 Nombre de branchements neufs ajoutés 57
2.3.4.4 Nombre de branchements en plomb renouvelés 58
2.3.4.5 Renouvellement des compteurs 59

3 PERENNISER LA REGIE PAR UNE GESTION PERFORMANTE, RESPONSABLE ET EQUILIBREE 60
3.1 GARANTIR UNE GESTION SOBRE ET DURABLE 60
3.1.1 ACTIONS 60
3.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 61
3.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES 63
3.1.3.1 État de la trésorerie 63
3.1.3.2 Recettes des ventes d'eau 64
3.1.3.3 Montant des impayés 65
3.1.3.4 Suivi de la sinistralité 65
3.1.3.5 Suivi des contentieux 67
3.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA 68
3.2 BATIR UN SERVICE PUBLIC FONDE SUR UN MODELE D'ENTREPRISE ETHIQUE 69
3.2.1 ACTIONS 69
3.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 70
3.3 S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE ECO RESPONSABLE 71
3.3.1 ACTIONS 71
3.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 72

ANNEXES
ANNEXES 1 – DONNEES FINANCIERES
ANNEXES 2 – DONNEES SOCIALES

PREAMBULE

L'année 2017 a permis de poursuivre les efforts dans la structuration de la Régie des eaux et la stabilisation de son fonctionnement.

Elle a été marquée notamment par différents projets structurants :

- Mise en place d'un nouvel outil de supervision des ouvrages et des compteurs de sectorisation,
- Etude de faisabilité de la mise en place de la télérelève sur le périmètre de la Régie,
- Etude de faisabilité de mise en place d'un nouveau SI Usagers ;
- Démarrage des travaux de raccordement de la commune de Sussargues à la commune de Beaulieu en vue de supprimer la ressource contenant des pesticides

Mais également par :

- L'augmentation du nombre de réparation de fuites (près de 20 %) ;
- L'augmentation du taux de renouvellement du linéaire des conduites de distribution (de 0.4 à 0.6 % du linéaire total) ;
- L'augmentation du rendement de réseau global de 1 % supplémentaire par rapport à celui de l'année 2016 ;
- Le recours important à l'eau de BRL en secours sur l'usine Arago en raison de fortes périodes « chaudes « durant les mois de Septembre et Octobre ;
- Le remplacement d'un premier groupe de pompage sur la station Jacques Avias (Novembre 2017) ;
- La réalisation de près de 14 millions de travaux d'investissement ;
- L'absence d'accident de travail sur l'ensemble des effectifs de la Régie.

Nota : Ce rapport annuel intègre pour cette année, les indicateurs nécessaires à l'établissement du rapport RPQS et le renseignement des indicateurs SISPEA, effectués par la Métropole.

1 PLACER L'USAGER AU CŒUR DU SERVICE

1.1 REPONDRE AUX BESOINS DES ABONNES ET DES USAGERS

1.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
1	Mise en place d'une assistance de qualité auprès des usagers	À évaluer par analyse des indicateurs présentés ci-après	/	/
2	Mise en place d'un système de certification ISO 9001	À déployer en 2017/2018 Certification en 2019	Décalé en 2019	
3	Déploiement des services techniques dédiés aux usagers sur le terrain en lien avec les demandes réalisées	/	01/01/2016	
4	Élaboration et mise en ligne d'un site internet de la régie intégré au site de la Métropole disposant d'espaces communs et individuels propres à chaque abonné	/	Mars 2016	
5	Mise en place d'un accueil physique pour les usagers	/	01/01/2016	
6	Mise en place d'un service permettant d'informer les usagers des coupures d'eau	/	01/01/2016	
7	Mise en place d'une évaluation du respect des engagements pris dans le cadre du règlement de service	À déployer en 2019	/	/
8	Mise en place à compter de 2017 d'une évaluation de la satisfaction des usagers	Fin 2017	/	

Commentaires :

Action N°1 : L'efficacité de ces dispositifs a été évaluée par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction effectuée au cours de l'année 2017 qui est en cours d'analyse.

Action N°2 : Cette action a été initiée en 2016 par la définition et la description des différents processus et sous-processus du système. Ce travail est poursuivi en 2017 et 2018 pour une cible de certification en 2019 → **pas de changement de l'objectif.**

Action N°4 : Le site est régulièrement enrichi par des informations supplémentaires au cours de cette année 2017, tels que la mise à disposition des PV du CA ou les informations concernant les évènements (Antigone des Associations).

Action N°6 : L'information concernant les coupures d'eau peut se faire via un message téléphonique répété (appel sortant effectué par le prestataire du Centre d'appels) directement auprès des usagers en cas d'opérations programmées ou d'urgence. Par ailleurs, il sera possible également au plus tard en 2018 de consulter ces informations via le site internet de la Régie sur lequel seront indiqués les travaux et les coupures d'eau en cours → **pas de changement de l'objectif.**

Action N°7 : cette action sera déployée au cours de l'année 2019.

1.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
1	**Être certifié ISO 9001**	/	/	/	/	/	/	/	/	/		**Objectif 2017**	/
2	**Taux d'appels perdus (appels reçus - appels traités / appels reçus)**	**Trimestrielle**	**%**	0,63	1,44	1,44	1,52	**1,24**	**2,43**	**-49%**		**≤10**	**≤ 5**
3	**Centre d'appel (usager en relation avec un conseiller en moins d' 1 min 30)**	**Trimestrielle**	**%**	98,60	97,04	95,80	96,38	**96,81**	**89,70**	**8%**		**≥ 80**	**≥ 85**
4	**Taux de résolution au premier contact**	**Trimestrielle**	**%**	NC	NC	NC	NC	**NC**	/	/	/	**≥ 80**	**≥ 85**
5	**Délai moyen de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers**	**Trimestrielle**	**jours**	1,30	1,80	1,50	1,70	**1,60**	**1,78**	**-10%**		**≤ 8 jours ouvrés**	**≤ 5 jours ouvrés**
6	**Taux de réclamation**	**Trimestrielle**	**%**	1,35	0,87	0,78	0,99	**3,96**	**2,87**	**38%**		**< 10**	**< 5**
7	**Taux de demande d'abonnement ou de résiliation prise en compte en 1 jour**	**Trimestrielle**	**%**	100	100	100	100	**100**	**100**	**0%**		**≥ 85**	/
8	**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**	**Annuelle**	**%**	/	/	/	/	**3,09**	**1,58**	**95%**		**< année 2014 (2,27)**	**< 3**
9	**Taux de satisfaction usagers / abonnés**	**Annuelle**	**%**	/	/	/	/	**Enquête réalisée**	/	/		**≥ 80**	**≥ 90**
10	**Taux de respect d'une intervention en moins de 2h00**	**Trimestrielle**	**%**	100	100	100	100	**100**	**100**	**0%**		**≥ 87**	**≥ 90**
11	**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés**	**Trimestrielle**	**%**	100	100	100	100	**100**	**100**	**0%**		/	**≥ 99,5**
12	**Taux de réalisation des branchements sous 3 semaines (après obtention des autorisations)**	**Trimestrielle**	**%**	100	100	100	100	**100**	**100**	**0%**		**≥ 85**	**≥ 85**

Commentaires :

Indicateur N°4 : Les informations nécessaires ont été demandées à notre prestataire en charge du Centre Service Clients et celui-ci nous précise qu'il n'est aujourd'hui pas en mesure de les fournir et donc d'effectuer ce suivi en 2017.

Indicateur N°8 : Le mode de calcul de cet indicateur a été précisé par rapport au mode de calcul de l'année 2016 (et recalculé cette année-là). En effet, cet indicateur utilise désormais le jour de la détection de la fuite avec le jour de réparation. Les fuites réparées en urgence (sans information préalable – pas de temps matériel pour informer tous les usagers) sont celles dont le délai de réparation est de 0 jour.
Ainsi, en 2016, 118 fuites sur 466 réparées en urgence (25%) et en 2017, 234 fuites sur 558 réparées en urgence (42%).
A noter que ce mode de calcul peut par contre être pénalisant dans le cas d'une réactivité importante sur les fuites non urgentes.

Indicateur N°9 : L'enquête de satisfaction a été réalisée en 2017 et l'analyse est en cours. Les premiers résultats seront communiqués et commentés au cours de l'année 2018.

1.1.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
VP.020	**Nombre d'interruptions de service non programmées**	**Annuelle**	**U**	/	/	/	/	**234**	**118**	**98%**
D151.0	**Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service**	**Annuelle**	**jours ouvrables**	/	/	/	/	**1**	**1**	**0%**
VP.003	**Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur**	**Trimestrielle**	**U**	101	65	59	75	**300**	**214**	**40%**

Commentaires :

Indicateur VP.020 : Voir commentaire ci-dessus sur l'indicateur N°8.

Le service client téléphonique est joignable au 0 969 323 423 (prix d'un appel local) 24h/24 et 7 j/7.

1.2 GARANTIR L'ACCES A L'EAU

1.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
9	Création d'une cellule solidarité eau dédiée aux abonnés en difficulté de paiement	Accueil individualisé par l'agent comptable sur rendez-vous	Avril 2016	
10	Adhésion au Fonds de Solidarité Logement du Département	/	Avril 2016	
11	Exploration pour la mise en place d'une tarification sociale	Marché publié en cours pour étude d'ici mi-2017	/	/
12	Maintien et développement des bornes fontaines publiques et gratuites sur tout le territoire (y compris diffusion de cartes de localisation)	2016	/	
13	Abonnement à un fond social pour l'allocation de chèques "eau"	Couplé à l'étude sur la tarification sociale	/	/
14	Traitement rapide des surconsommations en cas de fuite	/	Mars 2016	
15	Promotion de la mensualisation auprès des usagers	/	Janvier 2016	
16	Prix de l'eau baisse de 10% et la hausse est indexée à l'inflation	/	Janvier 2016	
17	Mise en place d'une tarification de l'eau brute (1er janvier 2017) qui couvre les charges d'exploitation et de maintenance	Janvier 2017	01/01/2016	

Commentaires :

Action N°9 : Une permanence pour le traitement des dossiers sensibles est effectuée par l'Agence comptable tous les mardis matins au siège de la Métropole sur rendez-vous.

Action N°10 : Durant le transfert de compétence entre le Conseil Départemental et la Métropole, cette adhésion a été suspendue pendant l'année 2017. Elle a été rétablie au début de l'année 2018.

Action N°11 : L'étude est finalisée pour une éventuelle décision courant 2019, en lien avec la Métropole, membre du comité de pilotage.

Action N°12 : La liste exhaustive des bornes publiques et gratuites n'est aujourd'hui pas connue. Afin de mettre en œuvre cette action, plusieurs étapes sont nécessaires : recensement des bornes, définition d'un plan de déploiement et mise en place.
Pour cette première étape de recensement, un groupe de travail est à réaliser conjointement entre la Métropole (DEA, DAT, DAGEP) et la Régie → **toujours pas lancé à ce jour en l'absence de retour des acteurs du projet.**
Néanmoins, un début de recensement a été opéré courant 2017 sur la Ville de Montpellier (cf. indicateur N°18). Les premiers emplacements seront à définir en lien avec les communes et les Pôles voiries au cours de l'année 2018.

Action N°17 : Une tarification de l'eau brute a été mise en place dès le 1er Janvier 2016 afin de garantir le service de distribution auprès des usagers. L'analyse des charges au cours de l'année 2016 a permis de confirmer les tarifs pour l'année 2017. Cette analyse sera poursuivie pour valider cette tarification au cours de l'année 2018.

1.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
13	Indicateur défini après l'étude sur le tarif social	/	/	Etude réalisée	/	/	/	Sans objet en 2017	/
14	Montant des abandons de créances ou à un fond de solidarité	Annuelle	€ / m3	0,00054	0,00108	-50%		> année 2014 (0,00012)	/
15	Taux de mensualisation des factures	Annuelle	%	14,3	11,7	22%	/	/	30
16	Taux de mensualisation des usagers	Annuelle	%	30,3	28,5	6%		> année 2014 + 2%, soit 26,9% + 2% = 28,9%	+5% / 2014
17	Nombre de moyens de paiement proposé	Annuelle	U	6	6	0%		4	5
18	Nombre de fontaines et points d'eau accessibles en permanence au public (y compris en période de gel)	Annuelle	U	5	NC	/	/	> année 2014	/

Commentaires :

Indicateur N°13 : L'étude a été réalisée et transmise à la Métropole (en attente de leur retour).

Indicateur N°14 : La compétence FSL a été déléguée à la Métropole. Une nouvelle convention sera établie en 2018.

Indicateur N°18 : Le résultat pour l'année 2016 n'a pu être obtenu exhaustivement pour les raisons évoquées plus haut dans les commentaires sur les résultats sur l'action N°12. Actuellement, 5 fontaines et points d'eau ont été recensés en 2017 sur Montpellier. La campagne de recensement devra se poursuivre en 2018.

1.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

1.2.3.1 Évolution du nombre d'abonnés par commune

	Au 31/12/2016			Au 31/03/2017			Au 30/06/2017			Au 30/09/2017			Au 31/12/2017			Variation entre le 31/12/2017 et le 31/12/2016
	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	
Grabels	**2 338**	2 280	58	**2 346**	2 281	65	**2 348**	2 279	69	**2 373**	2 289	84	**2 378**	2 257	121	**2%**
Jacou	**2 369**	2 294	75	**2 378**	2 301	77	**2 384**	2 301	83	**2 383**	2 210	173	**2 386**	2 204	182	**1%**
Juvignac	**3 616**	3 528	88	**3 628**	3 532	96	**3 633**	3 532	101	**3 658**	3 532	126	**3 675**	3 525	150	**2%**
Lattes	**5 488**	5 260	228	**5 525**	5 276	249	**5 523**	5 269	254	**5 530**	5 246	284	**5 539**	5 193	346	**1%**
Le Crès	**3 525**	3 436	89	**3 519**	3 424	95	**3 516**	3 408	108	**3 601**	3 445	156	**3 608**	3 411	197	**2%**
Montferrier-sur-Lez	**1 706**	1 669	37	**1 715**	1 674	41	**1 730**	1 679	51	**1 730**	1 675	55	**1 739**	1 668	71	**2%**
Montpellier	**40 599**	38 282	2 317	**40 828**	38 147	2 681	**40 960**	37 841	3 119	**41 087**	36 936	4 151	**41 288**	36 415	4 873	**2%**
Pérols	**3 873**	3 784	89	**3 888**	3 791	97	**3 896**	3 786	110	**3 896**	3 775	121	**3 896**	3 765	131	**1%**
Prades-le-Lez	**2 164**	2 120	44	**2 170**	2 122	48	**2 186**	2 137	49	**2 196**	2 113	83	**2 203**	2 109	94	**2%**
Saint-Brès	**1 462**	1 417	45	**1 463**	1 416	47	**1 480**	1 430	50	**1 482**	1 429	53	**1 486**	1 424	62	**2%**
Sussargues	**1 077**	1 057	20	**1 079**	1 058	21	**1 086**	1 063	23	**1 095**	1 047	48	**1 101**	1 052	49	**2%**
Vendargues	**2 590**	2 508	82	**2 593**	2 507	86	**2 598**	2 508	90	**2 597**	2 503	94	**2 608**	2 485	123	**1%**
Villeneuve-lès-Maguelone	**3 667**	3 561	106	**3 716**	3 602	114	**3 757**	3 634	123	**3 782**	3 646	136	**3 800**	3 647	153	**4%**
TOTAL	**74 474**	**71 196**	**3 278**	**74 848**	**71 131**	**3 717**	**75 097**	**70 867**	**4 230**	**75 410**	**69 846**	**5 564**	**75 707**	**69 155**	**6 552**	**2%**

Commentaires :

La mise à jour de la base de données, de qualité médiocre au 01/01/2016, explique encore la variabilité dans le nombre d'abonnés par catégorie. Un travail de mise à jour de la base de données est poursuivi par les équipes du service Usagers.

1.2.3.2 Volumes consommés par commune (365 jours)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	VARIATION N / N-1
Grabels	445 018	379 372	17%
Jacou	415 080	357 732	16%
Juvignac	750 126	824 106	-9%
Lattes	1 041 403	1 332 023	-22%
Le Crès	594 826	625 542	-5%
Montferrier-sur-Lez	431 487	362 154	19%
Montpellier	18 359 811	17 899 142	3%
Pérols	794 214	656 196	21%
Prades-le-Lez	340 083	307 773	10%
Saint-Brès	181 915	173 583	5%
Sussargues	194 895	154 612	26%
Vendargues	462 709	478 695	-3%
Villeneuve-lès-Maguelone	562 557	567 646	-1%
TOTAL	24 574 124	24 118 576	2%

Commentaires :

Il s'agit des volumes consommés en 2017 par commune, ramenés sur l'année civile soit 365 jours.

1.2.3.3 Évolution des volumes assujettis par commune

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	VARIATION N / N-1
Grabels	603 451	414 950	45%
Jacou	556 167	436 514	27%
Juvignac	834 363	789 424	6%
Lattes	1 502 119	1 213 929	24%
Le Crès	656 033	535 353	23%
Montferrier-sur-Lez	462 980	392 727	18%
Montpellier	15 960 820	17 302 451	-8%
Pérols	871 438	724 294	20%
Prades-le-Lez	385 702	339 265	14%
Saint-Brès	186 299	199 304	-7%
Sussargues	181 887	186 143	-2%
Vendargues	514 128	433 917	18%
Villeneuve-lès-Maguelone	828 817	660 512	25%
TOTAL	23 544 204	23 628 783	0%

Commentaires :

Il s'agit des volumes facturés par commune pour les premier et second semestres de consommation de l'année 2017. La relève ayant été décalée dans le temps, la période de consommation a pu excéder ponctuellement 12 mois pour certaines communes, d'où des volumes facturés supérieurs aux volumes consommés ramenés sur 365 jours. Ainsi, des volumes facturés au titre de 2016 sont comptabilisés dans les volumes assujettis de 2017 car ils ont été relevés au début de l'année 2017.

1.2.3.4 Évolution du nombre de branchements (nouveaux, supprimés, fermés et non rouverts) par catégorie de branchements

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016			VARIATION N / N-1		
	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés
Grabels									
Jacou									
Juvignac									
Lattes									
Le Crès									
Montferrier-sur-Lez									
Montpellier									
Pérols									
Prades-le-Lez									
Saint-Brès									
Sussargues									
Vendargues									
Villeneuve-lès-Maguelone									
TOTAL									

Commentaires :

La base de données étant encore imparfaite, cet indicateur n'a été suivi ni en 2016, ni en 2017. Ces informations pourront être transmises en 2018 une fois la base améliorée.

1.2.3.5 Évolution des abonnements (nouveaux, résiliés) par catégorie

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016			VARIATION N / N-1		
	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements
Grabels	250	197	2 378						
Jacou	208	186	2 386						
Juvignac	289	249	3 675						
Lattes	454	416	5 539						
Le Crès	360	271	3 608						
Montferrier-sur-Lez	154	125	1 739						
Montpellier	3719	3183	41 288						
Pérols	319	303	3 896						
Prades-le-Lez	232	193	2 203						
Saint-Brès	145	117	1 486						
Sussargues	104	83	1 101						
Vendargues	201	190	2 608						
Villeneuve-lès-Maguelone	431	302	3 800						
TOTAL	**6 866**	**5 815**	**75 707**						

Commentaires :

La base de données manque de précision mais permet néanmoins d'indiquer un ordre de grandeur assez cohérent pour chaque commune pour cette année 2017.

1.2.3.6 État des demandes de FSL

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de demandes déposées	34	35	22	29	35	27	26	27	15	22	15	35	**322**	**151**	**113%**
Nombre de demandes acceptées	26	24	20	24	35	26	21	27	15	20	15	33	**286**	**122**	**134%**
Montant (en €)	6 952,75 €	6 232,00 €	5 365,00 €	5 943,00 €	8 868,00 €	7 479,00 €	5 295,86 €	4 378,67 €	3 900,58 €	5 323,64 €	3 699,78 €	10 074,90 €	**73 513,18 €**	**Non suivi**	**/**

Commentaires :

Les refus émanent des services qui gèrent le FSL. Il s'agit principalement de refus liés à des dossiers incomplets ou à des demandes trop rapprochées.

1.2.3.7 État des demandes de dégrèvements – Loi Warsmann

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	57	112	138	83	65	106	101	139	109	94	135	107	**1 246**	**497**	**151%**
Nombres de demandes Warsmann acceptées	54	109	116	81	53	96	81	124	91	12	33	57	**907**	**173**	**424%**
Montant total des sommes annulées	8 409,00 €	17 073,64 €	51 674,09 €	16 675,77 €	9 979,10 €	9 851,65 €	8 988,27 €	9 533,02 €	16 744,85 €	4 806,09 €	20 387,89 €	15 316,66 €	**189 440,03 €**	**140 818,79 €**	**35%**

Commentaires :

Les refus sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai de 1 mois dépassé, absence de facture du plombier, …

1.2.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

1.2.4.1 Evolution du nombre d'habitants par commune

	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	8 027	7 678	5%
Jacou	6 881	6 705	3%
Juvignac	10 783	8 883	21%
Lattes	16 567	16 248	2%
Le Crès	9 343	9 079	3%
Montferrier-sur-Lez	3 833	3 727	3%
Montpellier	282 143	279 845	1%
Pérols	9 177	9 224	-1%
Prades-le-Lez	5 300	5 049	5%
Saint-Brès	2 925	2 833	3%
Sussargues	2 768	2 727	2%
Vendargues	6 247	6 277	0%
Villeneuve-lès-Maguelone	9 744	9 697	0%
TOTAL	373 738	367 972	2%

Commentaires :

Sans objet.

1.2.4.2 Abandons de créances et versements FSL

N°	Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
VP.119	Montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité (TVA incluse)	€	12 729,52 €	25 496,19 €	-50%

Commentaires :

Cf. explications transmises au sujet de l'action N°10.

1.3 ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EDUCATION POPULAIRE

1.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
18	Élaboration et mise en ligne d'un site internet de la Régie intégré au site de la Métropole, permettant un accès aux informations de base sur l'origine et la qualité de l'eau et sur les recommandations techniques et pratiques pour un bon usage de l'eau	/	Mars 2016	
19	Organisation de campagnes de communication régulières incitant au bon usage de l'eau et aux économies, et sensibilisant la population et l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau à la valeur de cette ressource et à la nécessité de participer à sa préservation (consommations liées aux usages et appareils domestiques, conseils, ...)	/	Mai 2016	
20	Élaboration et diffusion multimodale d'un règlement de service de l'eau	/	Janvier 2016	
21	Organisation d'actions de pédagogie envers les usagers sur le service public proposé	/	Janvier 2016	
22	Proposer un lieu d'information, d'évènements, d'expositions et de conférence	Mise en œuvre reportée	/	/

Commentaires :

Actions N°18 et N°19 : Un lien avec le site internet de l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier (ALE) pourra être réalisé au plus tard en 2018.

Action N°20 : Le règlement de service de la Régie a été diffusé lors de l'envoi de la première facture aux usagers. Il est par ailleurs envoyé lors de toute nouvelle prise d'abonnement.

1.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
19	Transparence de l'information publique	Annuelle	points	Fiche transmise à la DEA	NC	/	/	= année 2014 + 4 pts	+10 pts / 2014
20	Campagne de communication aux gestes éco-citoyens	Annuelle	U	2	2	0%		1	2
21	Lancer des campagnes de sensibilisation vers les usagers (nombre de temps forts sur un équipement gros consommateur)	Annuelle	U	0	0	/		1	/
22	Taux de compteurs vus (rapport entre le nbre de compteurs non estimés et le nbre total de compteurs)	Annuelle	%	87,0	87,6	-1%		≥ 85	/
23	Taux de connaissance des droits (réalisation d'une enquête à intégrer dans l'enquête satisfaction)	/	U	Enquête réalisée	Enquête non réalisée	/	/	/	/

Commentaires :

Indicateur N°19 : Pour l'année 2017, la fiche d'évaluation de l'indicateur a été transmise à la Métropole qui doit la compléter pour les points la concernant (en attente de leur retour à ce jour).

Indicateur N°20 : La Régie a réalisé une campagne de communication aux gestes éco-citoyens avec E3D Environnement dans le cadre du projet Ecogestes et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans le cadre d'Aquametro.

Indicateur N°23 : L'enquête de satisfaction a été réalisée. L'analyse du taux de reconnaissance des droits est en cours.

1.3.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de visites de la station de pompage AVIAS proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs…)	U	9	11	-18%
Nombre de visites de la station de clarification ARAGO proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs…)	U	7	7	0%

Commentaires :

En 2017, d'autres visites ont également été réalisées :
- 2 visites à la résurgence du Lez (vasque) pour l'Observatoire Montpellier Métropole de l'Eau (OMME) et des étudiants en hydrogéologie,
- 3 animations scolaires en lycée,
- 1 intervention à la médiathèque.

Certains sites du périmètre de la Régie sont classés Sites d'Activité d'Importance Vitale. Leur accès est donc plus restreint, ce qui explique la diminution des visites en 2017.

2 PRÉSERVER ET PROTÉGER LA RESSOURCE POUR GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU DE QUALITÉ

2.1 PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU

2.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date réalisation	Résultat
23	Poursuivre l'acquisition des données relatives au patrimoine et notamment « indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » (arrêté du 2 décembre 2013)	/	Janvier 2016	
24	Mettre en œuvre des outils de gestion patrimoniale des réseaux d'ici mi-2017	AMO désigné, marché en stand-by (sourcing en cours pour finaliser le DCE)	/	/
25	Dégager une vision prospective sur la place des ressources alternatives	/	/	/

Commentaires :

Action N°23 : A partir du 01/01/2016, chaque donnée relative à l'amélioration de la connaissance du patrimoine de la Régie (essentiellement sur les réseaux des communes gérées auparavant par la SAUR) est collectée et retranscrite sur le SIG partagé avec la Métropole. Cette mise à jour permet en outre d'améliorer l'efficacité des interventions notamment en ce qui concerne les coupures d'eau programmées ou urgentes. Ce travail a été poursuivi en 2017 et le sera également en 2018.

Action N°24 : Un outil de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est en cours de définition puis d'acquisition. En ce sens, un marché pour désigner un AMO a été lancé et notifié en 2016. La consultation des entreprises et le déploiement de l'outil ont été décalés afin de collecter les produits du marché pour finaliser la consultation.

Action N°25 : Un stage a été réalisé à ce sujet durant le printemps 2017 à la demande du conseil d'administration sur les usages de l'eau brute. Les conclusions sont à partager avec la Métropole pour initier les futures orientations à ce sujet.

2.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er semestre	2ème semestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
24	Rendement du réseau d'eau potable	Semestrielle	%	81,6	82,6	82,1	81,1	1%		= année 2014 + 2%, soit 82%	85%
25	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	Annuelle	points	/	/	90	90	0%		≥ année 2014 (90)	100%
26	Taux de sécurisation des besoins de pointe (système Lez)	Annuelle	%	/	/	28,6	28,6	0%	/	/	80%
27	Indice linéaire de pertes en réseau	Annuelle	m3 / j / km	/	/	12,93	14,29	-10%		= année 2014 (14,89)	< année 2014
28	Indice linéaire des volumes non comptés	Annuelle	m3 / j / km	/	/	1,43	1,51	-6%		= année 2014 (13,1)	< année 2014
29	Perte d'eau par branchement (indicateur international : water losses per connexion)	Annuelle	m3/ brchmt	/	/	100	104	-3%		= année 2014 (109)	< année 2014
30	Délai de réparation des fuites	Annuelle	jours	/	/	2,1	5,4	-61%		7 jours	/
31	Nombre de clients du service d'eau brute	Annuelle	U	/	/	280	273	3%		= année 2014 (208)	> année 2014
32	Volume des consommations d'eau brute (par catégorie)	Annuelle	m3	/	/	290 917	248 386	17%	/	/	/

Commentaires :

Indicateur N°24 : Le rendement d'eau potable pour l'année 2017 est de 82,1 % sur le périmètre global de la Régie. Il est en progression sensible par rapport à l'année 2016 (81,1 %) et s'explique par les efforts réalisés sur la recherche de fuite préventive des réseaux.

Indicateur N°25 : La connaissance des réseaux a été améliorée notamment sur les communes de l'ex-périmètre SAUR particulièrement grâce aux campagnes de recherche de fuite ainsi qu'à la collecte d'informations lors des réparations de fuite et lors des travaux de mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation.

Indicateur N°26 : Le système Lez ne peut être en partie secouru par l'apport BRL dont le débit maximum disponible n'a pas été testé en configuration réelle (700 l/s). Il est donc difficile aujourd'hui de définir précisément le taux de sécurisation sans cet essai, sachant que le débit de pointe du système Lez est donc de l'ordre de 1 400 l/s.
En première estimation (débit réellement observé actuellement sur apport BRL = 400 l/s), le taux de sécurisation des besoins de pointe du système Lez est donc de l'ordre de 400 / 1 400 = 28,6 %.
Une deuxième usine de traitement (sur le site de Valédeau) est prévue à l'horizon 2022 pour sécuriser à près de 80 % le système Lez.

Indicateur N°27 : L'ILP pour l'année 2017 est inférieur à l'ILP de l'année 2014 (14,89 m^3/j/km) ce qui est conforme à l'objectif 2017. L'amélioration de cet indice est liée aux efforts de recherche de fuite effectués tout au long de l'année 2017 à partir notamment des données transmises par les compteurs de sectorisation ainsi que par la rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées. En plus de ces efforts sur le terrain, l'indice aura aussi légèrement diminué du fait que le linéaire de canalisation a été réévalué à la hausse (1 296 km contre 1 220 km grâce aux différentes mises à jour du SIG).

Indicateur N°28 : L'ILVNC pour l'année 2017 est inférieur à l'ILVNC de l'année 2014 (13,1 m^3/j/km) ce qui est conforme à l'objectif 2017. Cette forte baisse est liée à la réévaluation des volumes estimés par le passé pour obtenir cet indicateur. Le travail sur cet indicateur reste à approfondir pour déterminer avec un peu plus de précisions la valeur la plus représentative de ces volumes non comptés. De plus, l'indice aura aussi légèrement diminué du fait que le linéaire de canalisation a été réévalué à la hausse (1 296 km contre 1 220 km – mise à jour données SIG).

Indicateur N°29 : La perte en eau par branchement pour l'année 2017 est inférieure à celle de l'année 2014 (109 m^3/branchement) ce qui est conforme à l'objectif 2017. L'amélioration de cet indice est liée aux efforts de réduction des pertes en eau (recherche de fuite + rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées).

Indicateur N°30 : Un effort important a été effectué sur la réactivité des réparations de fuite ce qui explique la performance globale en nette amélioration sur le sujet (2,1 jours contre 5,4 jours en 2016).

2.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.1.3.1 Volumes prélevés par ressource

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels Forages du Château	12 037	10 902	10 501	11 113	12 086	14 733	16 038	17 993	13 853	4 988	2 531	9 995	**136 770**	**156 541**	**-13%**
Grabels Forages du Pradas	18 903	15 882	15 192	17 024	18 143	21 824	23 766	26 249	19 846	12 386	5 589	15 630	**210 434**	**208 086**	**1%**
Montferrier-sur-Lez Forages du Fescau	14 298	11 743	13 033	14 579	16 494	17 814	16 363	20 132	17 568	15 639	13 985	16 520	**188 168**	**213 540**	**-12%**
Montpellier Sources du Lez	2 522 860	2 136 780	2 416 280	2 427 780	2 652 510	3 257 470	3 258 190	3 620 230	2 426 560	2 401 440	2 720 160	2 905 120	**32 745 380**	**28 591 400**	**15%**
Dont restitution au Lez	109 627	0	3 889	72 344	132 620	481 815	482 359	512 200	475 983	492 593	362 884	492 376	**3 618 690**	**1 550 975**	**133%**
Saint-Brès Forage des Olivettes	10 412	8 975	10 292	11 599	14 502	17 414	19 328	20 470	17 510	14 672	9 248	14 332	**168 754**	**206 346**	**-18%**
Saint-Brès Forages du Stade	4 442	4 453	4 916	4 595	6 854	6 030	5 444	10 621	8 428	8 035	7 495	3 213	**74 526**	**38 626**	**93%**
Sussargues Forages Garrigues Basses	10 711	9 784	10 877	12 277	15 458	19 024	22 891	23 115	17 075	14 570	12 353	11 739	**179 874**	**158 998**	**13%**
Villeneuve-lès-Maguelone Forages du Flès	17 242	12 995	12 463	12 199	13 045	15 949	17 855	20 411	16 771	13 576	12 169	14 219	**178 894**	**214 769**	**-17%**
TOTAL	**2 610 905**	**2 211 514**	**2 493 554**	**2 511 166**	**2 749 092**	**3 370 258**	**3 379 875**	**3 759 221**	**2 537 611**	**2 485 306**	**2 783 530**	**2 990 768**	**33 882 800**	**29 788 306**	**14%**

Commentaires :

Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie depuis le 01/01/2017 sont supérieurs de 14 % par rapport à l'année 2016 à la même date en liaison avec les fortes températures observées de juin à Septembre 2017 et les consommations associées (essentiellement sur Montpellier et les sources du Lez).

Les mesures des volumes prélevés à la Source du lez (28 591 400 m^3) et de la restitution au Lez (1 550 975 m^3) ont été fiabilisées courant 2016. Les valeurs 2016 étaient donc biaisées. Des vérifications sont en cours pour définir précisément les jours de débordement pour cette année.

2.1.3.2 Volumes achetés à d'autres services

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
BRL Usine Arago - Montpellier	0	0	0	0	0	0	0	46 170	543 140	591 600	96 300	0	**1 277 210**	**55 940**	**2183%**
BRL - Le Crès	35 900	30 800	34 098	33 000	34 102	33 003	30 707	35 536	33 000	34 100	41 324	53 852	**429 422**	**441 664**	**-3%**
SAUR - Lattes	90 815	96 042	97 281	96 090	118 493	125 653	124 974	132 059	112 937	89 846	106 014	86 232	**1 276 436**	**1 384 734**	**-8%**
SAUR - Pérols	79 011	65 141	74 342	110 093	63 612	106 174	101 169	102 228	100 155	73 196	67 507	50 647	**993 275**	**1 097 738**	**-10%**
TOTAL	**205 726**	**191 983**	**205 721**	**239 183**	**216 207**	**264 830**	**256 850**	**315 993**	**789 232**	**788 742**	**311 145**	**190 731**	**3 976 343**	**2 980 076**	**33%**

Commentaires :

Suite à la baisse régulière du niveau de la nappe des sources du Lez, l'appoint BRL sur l'usine Arago a été mis en service le 29/08 dernier. Il s'est prolongé jusqu'au 06/11 en l'absence de pluies durant cette période.
Les volumes des autres achats d'eau sont en baisse de 7,7 % par rapport à la même période 2016.
A noter que l'utilisation d'eau de BRL sur l'usine du Crès a été maintenue pour l'année 2017 (prolongation de la convention d'achat d'eau pour un an).

2.1.3.3 Volumes vendus à d'autres services

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
CCGPSL	184 760	165 530	152 870	173 660	193 470	243 570	253 870	273 620	222 080	176 460	153 660	150 600	**2 344 150**	**2 192 630**	**7%**
SAUR (POA)	5 622	5 993	11 759	3 243	5 272	6 654	6 346	3 868	6 065	4 742	4 625	2 289	**66 478**	**65 187**	**2%**
COMMUNE DE SAINT AUNES	21 784	18 800	19 817	19 470	22 220	23 590	24 611	24 806	23 005	22 736	21 432	21 902	**264 173**	**232 071**	**14%**
TOTAL	**212 166**	**190 323**	**184 446**	**196 373**	**220 962**	**273 814**	**284 827**	**302 294**	**251 150**	**203 938**	**179 717**	**174 791**	**2 674 801**	**2 489 888**	**7%**

Commentaires :

Le volume vendu à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour cette période 2017 est en augmentation de 7 % par rapport à la même période 2016.
Les autres ventes sont elles aussi en augmentation, notamment celle pour la commune de Saint-Aunès.

2.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

2.1.4.1 Volumes vendus et achetés en gros

	VALEUR 2017		VALEUR 2016		VARIATION vendu N / N-1	VARIATION acheté N / N-1
	Vendu	Acheté	Vendu	Acheté		
Grabels	0	248 349	0	233 388	/	**6%**
Lattes-Pérols	0	2 279 093	0	2 501 758	/	**-9%**
Montferrier	0	396 686	0	419 869	/	**-6%**
Montpellier-Juvignac	5 954 563	1 277 210	5 871 304	55 940	**1%**	**2183%**
Prades	0	480 465	0	447 822	/	**7%**
Salaison	264 173	2 211 516	232 071	2 343 602	**14%**	**-6%**
Villeneuve	0	626 959	0	591 184	/	**6%**
TOTAL	**6 218 736**	**7 520 278**	**6 103 375**	**6 593 563**	**2%**	**14%**

Commentaires :

Les volumes anciennement vendus et achetés deviennent pour certains de l'interconnexion, depuis le passage en Régie, à savoir :

- Le volume « acheté » indiqué pour Grabels correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « acheté » indiqué pour Lattes-Pérols correspond à de l'achat d'eau à la CCPOA et de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « acheté » indiqué pour Montferrier-sur-Lez correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « vendu » indiqué pour Montpellier-Juvignac correspond à de la vente en gros au SMEA Pic Saint-Loup et à la CCPOA et des interconnexions avec d'autres communes de la Régie,
- Le volume « acheté » indiqué pour Montpellier-Juvignac correspond à de l'achat d'eau à BRL,
- Le volume « acheté » indiqué pour Prades-le-Lez correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « vendu » indiqué pour Salaison correspond à de la vente en gros à Saint-Aunès,
- Le volume « acheté » indiqué pour Salaison correspond à de l'interconnexion avec Montpellier et de l'achat d'eau à BRL,
- Le volume « acheté » indiqué pour Villeneuve-lès-Maguelone correspond à de l'interconnexion avec Montpellier.

2.1.4.2 Volumes vendus par période de relève selon le décret

	VALEUR 2017			VALEUR 2016			VARIATION N / N-1
	Domestique	Non domestique	Total	Domestique	Non domestique	Total	
Grabels			445 018			379 372	17%
Jacou			415 080			357 732	16%
Le Crès			594 826			625 542	-5%
Vendargues			462 709			478 695	-3%
Lattes			1 041 403			1 332 023	-22%
Pérols			794 214			656 196	21%
Montferrier			431 487			362 154	19%
Montpellier			18 359 811			17 899 142	3%
Juvignac			750 126			824 106	-9%
Prades			340 083			307 773	10%
Saint-Brès			181 915			173 583	5%
Sussargues			194 895			154 612	26%
Villeneuve			562 557			567 646	-1%
TOTAL			24 574 124			24 118 576	2%

Commentaires :

La base de données « abonnés » est imparfaite. Elle est en cours de mise à jour pour distinguer les volumes des eaux domestiques des volumes des eaux non domestiques.
Ces volumes « vendus par période de relève selon le décret » correspondent aux volumes consommés.

2.1.4.3 Volumes mis en distribution

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	595 553	598 015	**0%**
Jacou	1 947 343	2 111 531	**-8%**
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	1 285 818	1 404 020	**-8%**
Pérols	993 275	1 097 738	**-10%**
Montferrier	584 854	633 409	**-8%**
Montpellier	24 360 415	23 765 537	**3%**
Juvignac			
Prades	480 465	447 822	**7%**
Saint-Brès	243 280	244 972	**-1%**
Sussargues	218 058	158 998	**37%**
Villeneuve	805 853	805 953	**0%**
TOTAL	**31 514 914**	**31 267 995**	**1%**

Commentaires :

Les volumes mis en distribution ont augmenté en raison de l'augmentation des volumes consommés (cf. tableau du paragraphe 2.1.4.4.) ; toutefois cette augmentation a été « amortie » par l'amélioration du rendement du réseau et donc des pertes en eau.

2.1.4.4 Volumes consommés autorisés (365 jours)

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	467 780	402 134	**16%**
Jacou	436 544	379 196	**15%**
Le Crès	632 359	663 075	
Vendargues	491 431	507 417	
Lattes	1 094 341	1 384 961	**-21%**
Pérols	847 152	709 134	**19%**
Montferrier	453 216	383 883	**18%**
Montpellier	19 637 278	19 250 589	**2%**
Juvignac			
Prades	358 549	326 239	**10%**
Saint-Brès	192 330	183 999	**5%**
Sussargues	195 895	155 612	**26%**
Villeneuve	590 628	595 716	**-1%**
TOTAL	**25 397 503**	**24 941 955**	**2%**

Commentaires :

Les volumes consommés autorisés ont globalement augmenté au cours de cette année 2017 en raison notamment des périodes d'ensoleillement sans précipitations plus importantes par rapport à l'année 2016.

2.1.4.5 Volumes produits (365 jours)

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	347 204	364 627	**-5%**
Jacou	0	0	/
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	0	0	/
Pérols			
Montferrier	188 168	213 540	**-12%**
Montpellier	30 314 978	29 636 841	**2%**
Juvignac			
Prades	0	0	/
Saint-Brès	243 280	244 972	**-1%**
Sussargues	179 874	158 998	**13%**
Villeneuve	178 894	214 769	**-17%**
TOTAL	**31 452 398**	**30 833 747**	**2%**

Commentaires :

Cf. explications du paragraphe ci-dessus 2.14.3.

2.1.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	7,96	12,17	**-35%**
Jacou	7,23	10,47	**-31%**
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	4,77	5,75	**-17%**
Pérols			
Montferrier	6,46	12,21	**-47%**
Montpellier	8,50	8,27	**3%**
Juvignac			
Prades	10,50	10,44	**1%**
Saint-Brès	7,85	9,37	**-16%**
Sussargues	3,06	0,47	**556%**
Villeneuve	14,31	13,94	**3%**
GLOBAL	**12,93**	**13,33**	**-3%**

Commentaires :

Les bons résultats observés sont le fruit cumulé de l'amélioration du rendement de réseau ainsi que de la mise à jour des linéaires de réseaux de distribution via l'extraction du SIG (nombreuses mises à jour en 2017).

2.1.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	/	/	**/**
Jacou	1,50	1,50	**0,3%**
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	1,41	1,40	**0,3%**
Pérols			
Montferrier	/	/	**/**
Montpellier	1,69	1,69	**0,3%**
Juvignac			
Prades	0,65	0,64	**0,3%**
Saint-Brès	/	/	**/**
Sussargues	/	/	**/**
Villeneuve	1,74	1,74	**0,3%**
GLOBAL	**1,43**	**1,42**	**0,3%**

Commentaires :

Ces volumes sont aujourd'hui estimés faute de méthodes de détermination précises. Ils sont estimés en fonction des volumes consommés (% moyen du volume total). Ils ont donc légèrement augmenté suite à l'augmentation des volumes consommés en 2017.

2.1.4.8 Rendement du réseau de distribution

	VALEUR 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	78,5%	67,2%	**17%**
Jacou	82,5%	76,0%	**9%**
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	85,2%	83,7%	**2%**
Pérols			
Montferrier	77,5%	60,6%	**28%**
Montpellier	82,4%	82,5%	**0%**
Juvignac			
Prades	74,6%	72,9%	**2%**
Saint-Brès	79,1%	75,1%	**5%**
Sussargues	89,8%	97,9%	**-8%**
Villeneuve	73,3%	73,9%	**-1%**
GLOBAL	**82,1%**	**81,1%**	**1%**

Commentaires :

La baisse du rendement à Sussargues ou les hausses sur les communes de Grabels, Montferrier sur Lez et Saint Brès s'expliquent notamment par le « recalage » des volumes consommés lors de la relève 2017 (relève physique plus précise que la relève 2016 basée en parties sur la relève ou les estimations de fin 2015) mais également par les efforts de recherche préventive de fuite.

La baisse du rendement à Villeneuve-lès-Maguelone peut s'expliquer par la forte présence de conduites en PVC. Or les technologies actuelles de recherche de fuites par corrélations acoustiques ne sont pas efficaces sur ce type de matériau.
La Régie emploiera ponctuellement au besoin, la recherche de fuite au gaz, méthode plus adaptée à ce type de matériau.

2.1.4.9 Qualité de l'eau

N°	Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
DC.192	Nature des ressources utilisées (part souterraines)	%	88,8%	91,2%	-3%
VP.059	Volume produit	m3	31 452 398	30 833 747	2%
VP.060	Volume importé	m3	3 976 343	2 980 076	33%
VP.061	Volume exporté	m3	2 674 801	2 489 888	7%
VP.062	Volume prélevé	m3	33 882 800	32 668 966	4%
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m3	24 574 124	24 118 576	2%
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m3	0	0	/
VP.220	Volume de service du réseau	m3	148 876	148 876	0%
VP.221	Volumes consommés sans comptage	m3	674 503	674 503	0%
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	m3	24 574 124	24 118 576	2%
VP.233	Volume consommé autorisé + volume exporté	m3	28 072 304	27 431 843	2%
VP.234	Volume produit + volume importé	m3	35 428 741	33 813 823	5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau des importations	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.194	Volume produit à partir de ce prélèvement	m3	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.223	Volume prélevé par ce prélèvement	m3	à fournir par GIEAU DEA		-

Commentaires :

Sans objet.

2.1.4.10 Réseau

N°	Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
VP.235	**Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?**	**oui / non**	**non**	**non**	**-**
VP.140	**Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)**	**km**	**12,0**	**4,9**	**-**
DC.195	**Montant financier des travaux engagés**	**€ HT**	**6 135 000 €**	**2 399 000 €**	**156%**
P103.2B	**Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**	**points**	**90**	**90**	**0%**
VP.236	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures (10 pts)	points	10	10	0%
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (5 pts)	points	5	5	0%
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (10 pts)	points	10	10	0%
VP.239	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (1 à 5 pts)	points	5	5	0%
VP.240	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée (10 pts)	points	10	10	0%
VP.241	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (1 à 5 pts)	points	5	5	0%
VP.242	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (10 pts)	points	10	10	0%
VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 pts) *En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée*	points	10	10	0%
VP.244	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (10 pts)	points	0	0	/
VP.245	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 pts)	points	10	10	0%
VP.246	Document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (10 pts)	points	10	10	0%
VP.247	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... (10 pts)	points	0	0	/

VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans (10 pts)	points	0	0	/
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (5 pts)	points	5	5	0%

Commentaires :

Indicateur VP.140 : La valeur 2017 correspond au linéaire de réseaux renouvelés au cours de 2016 et 2017.

2.1.4.11 Diagnostic

N°	Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
VP.231	**Consommation moyenne par abonné**	**m3/ abonné**	**325**	**324**	**0%**
VP.224	**Indice linéaire de consommation**	**m3 / j / km**	**51,93**	**50,83**	**2%**
VP.225	**Rendement MOYEN sur les 3 dernières années**	**%**	**81,6%**	**81,1%**	**1%**
VP.226	**Rendement SEUIL par défaut**	**%**	**à fournir par GIEAU DEA**		**-**
VP.227	**Rendement SEUIL pour les services prélevant plus de 2 millions de m3 en ZRE (Zone de Répartition des Eaux)**	**%**	**à fournir par GIEAU DEA**		**-**

Commentaires :

Indicateur VP.225 : La valeur 2017 correspond à la moyenne des rendements de 2016 et 2017.

2.1.4.12 Nombre d'abonnés eau brute

	TOTAL 2017		VALEUR 2016		VARIATION N / N-1
	Nombre	Volume consommation eau brute (m3/an)	Nombre	Volume consommation eau brute (m3/an)	
Eau Brute à Usage Divers (EBUD)	236	234 769	228	204 988	3,5%
Petits consommateurs	30	2 712	31	1 761	-3,2%
Agricole	14	53 436	14	41 637	0,0%
TOTAL	280	290 917	273	248 386	2,6%

Commentaires :

Les consommations d'eau brute ont légèrement augmenté en 2017 suite aux périodes de sécheresse prolongées durant l'été 2017 et le retour tardif des précipitations en Novembre.

2.2 RESPECTER LES NORMES DE QUALITE LES PLUS EXIGEANTES

2.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
26	Mettre en place d'un programme réglementaire et d'auto contrôle	/	Janvier 2016	
27	Réaliser un exercice de crise s'appuyant sur une procédure (plan de secours, …)	Réalisation 2nd semestre 2018	/	
28	Participation à la mise à jour du volet eau des Plans Communaux de Secours	/	Avril 2016	

Commentaires :

Action N°26 : Le plan d'autocontrôle a été élaboré et transmis à l'Agence Régionale de Santé en Janvier 2017 pour cette nouvelle année.

Action N°27 : L'exercice de crise n'a pas été réalisé en 2016. Il est nécessaire au préalable de le définir et le décrire précisément afin de programmer son essai.
L'exercice de crise n'a pas été réalisé en 2017. Il est programmé au second semestre 2018 sur l'usine Arago dans le cadre du POI (Plan d'Organisation Interne).

2.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
33	**Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire microbiologie**	**Trimestrielle**	**%**	99,4%	100,0%	98,6%	99,4%	**99,3%**	**99,3%**	**0,0%**		**≥ 99,5**	**≥ 99,5**
34	**Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physicochimique**	**Trimestrielle**	**%**	96,9%	98,4%	99,6%	99,5%	**98,6%**	**98,7%**	**-0,1%**		**≥ 99,5**	**≥ 99,5**
35	**Réalisation d'un exercice de crise**	**Annuelle**	U	/	/	/	/	**0**	**0**	**/**		**1**	**1**
36	**Participer à la mise à jour du volet eau potable dans les PCS**	**Annuelle**	**/**	/	/	/	/	**OUI**	**OUI**	/		**= année 2016**	**= année 2016**

Commentaires :

Indicateur N°33 : Il est à noter qu'aucune des non-conformités bactériologiques constatées en 2017 par l'ARS n'a été confirmée ni par les prélèvements de contrôle effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués également par la Régie.

Indicateur N°34 : Le résultat pour l'année 2017 n'est pas conforme à l'objectif en raison principalement des 7 non-conformités observées sur la commune de Sussargues concernant les pesticides contenus dans la ressource utilisée actuellement. Les travaux de raccordement à une nouvelle ressource (captage de Fontbonne) prévus fin 2017 / début 2018 permettront d'améliorer sensiblement ce résultat. **En effet, en ôtant les non-conformités issues de la commune de Sussargues, le taux de conformité au titre de l'année 2017 serait de 99,5 % et donc conforme à l'objectif.**

Indicateur N°35 : L'exercice de crise n'a pas été réalisé en 2017. La réalisation d'un exercice de crise sur l'usine d'Arago est prévue au second semestre 2018 dans le cadre du POI.

2.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.2.3.1 Résultats du contrôle sanitaire

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	68	56	54	56	63	55	86	69	58	66	53	50	**734**	**703**	**4,4%**
Nombre de non-conformités bactériologiques	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	1	**5**	**5**	**0,0%**
Taux de conformité bactériologique	**100,0%**	**100,0%**	**98,1%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**98,8%**	**100,0%**	**96,6%**	**100,0%**	**100,0%**	**98,0%**	**99,3%**	**99,3%**	**0,0%**
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	73	61	57	66	70	56	92	75	61	72	57	54	**794**	**766**	**3,7%**
Nombre de non-conformités physico-chimiques	3	1	2	2	1	0	1	0	0	0	0	1	**11**	**10**	**10,0%**
Taux de conformité physico-chimique	**95,9%**	**98,4%**	**96,5%**	**97,0%**	**98,6%**	**100,0%**	**98,9%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**98,1%**	**98,6%**	**98,7%**	**-0,1%**

2.2.3.2 Détails des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques du contrôle sanitaire

- Bactériologie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
10/03/2017	Bactérie coliforme = 39 Escherichia coli = 39	Montpellier	Analyse AC réalisée le 14/03/2017 (RAS) conforme
06/07/2017	Escherichia coli = 2	Montpellier	Analyse AC réalisée le 11/07/17 (RAS) conforme
01/09/2017	Bactérie coliforme = 3 Escherichia coli =3	Montpellier	Analyse AC réalisée le 06/09/17 (RAS) conforme
14/09/2017	Entérocoques = 1	Montpellier	Analyse AC réalisée le 20/09/2017 (RAS conforme)
21/12/2017	Bactérie coliforme = 2	Lattes	Analyse AC réalisée le 27/12/2017 (RAS) conforme

- Physico-chimie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
18/01/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
17/01/2017	Plomb = 16 µg/L	Villeneuve-lès-Maguelone	Enquête réalisée par le service réseau : pas de présence de plomb sur le branchement.
20/01/2017	Turbidité = 10 NFU	Montpellier	Analyse AC réalisée le 01/02/2017 (RAS) : conforme
16/02/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
16/03/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
24/03/2017	Turbidité = 2,3 NFU	Grabels	Analyse AC réalisée le 27/03/2017 (RAS) : conforme
07/04/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
28/04/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
16/05/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours
21/07/2017	Turbidité = 6,1 NFU	Montpellier	Analyse AC réalisée le 25/07/17 (RAS) : conforme
19/12/2017	déisopropyl-déséthyl-atrazine valeur >> 0,1 µg/L	Sussargues	Autorisation de dépassement par l'ARS Projet de réalimentation de la commune en cours

2.2.3.3 Résultats de l'autocontrôle

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	38	39	53	33	47	52	42	27	43	71	34	51	**530**	**525**	**1,0%**
Nombre de non-conformités bactériologiques	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	**4**	**1**	**300,0%**
Taux de conformité bactériologique	**100,0%**	**100,0%**	**98,1%**	**100,0%**	**100,0%**	**98,1%**	**97,6%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**98,0%**	**99,2%**	**99,8%**	**-0,6%**
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	6	6	3	3	3	4	4	1	6	7	2	4	**49**	**52**	**-5,8%**
Nombre de non-conformités physico-chimiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**/**
Taux de conformité physico-chimique	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**0,0%**

2.2.3.4 Détail des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'autocontrôle

- Bactériologie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
09/03/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 1	Lattes	Auto-contrôle fait le 13/03/2017 (RAS) : conforme
21/06/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 1	Grabels	Auto-contrôle fait le 28/06/2017 (RAS) : conforme
06/07/2017	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) = 91 Escherichia coli > 100	Montpellier	Auto-contrôle fait le 10/07/2017 (RAS) : conforme
20/12/2017	Bactéries coliformes	Lattes	Auto-contrôle fait le 27/12/2017 (RAS) : conforme

- Physico-chimie :

Pas de non-conformité physico-chimique relevée dans le cadre de l'autocontrôle.

2.3 ASSURER LA PERFORMANCE DU RESEAU ET DES INSTALLATIONS

2.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date réalisation	Résultat
29	Réaliser des investissements adaptés pour renouveler, étendre et sécuriser le patrimoine	/	Janvier 2016	
30	Mettre en place une gestion rigoureuse du parc compteurs	/	Janvier 2016	
31	Réaliser une recherche active de fuites et intervenir	/	Janvier 2016	
32	Étude sur la télérelève avant 2017	AMO désigné	/	
33	Participation aux partenariats avec les laboratoires de recherche (hydrogéologie, gestion, …).	Partenariat avec IRSTEA	Janvier 2016	

Commentaires :

Action N°29 : Un plan de renouvellement des conduites et des branchements a été élaboré en début d'année en concertation avec les services de la DEA et ajusté tout au long de l'année pour tenir compte notamment des programmes de voirie territoriaux ainsi que des urgences d'exploitation.
Un Programme Prévisionnel de Renouvellement a été également défini pour les équipements électromécaniques en 2017 mais celui-ci n'a pas été mis en œuvre en raison de travaux prioritaires poursuivis en 2017 concernant la mise à niveau des installations de télésurveillance, de désinfection et de détection des intrusions suite au changement de gestionnaire (majoritairement sur l'ex-périmètre SAUR) et à la mise en place du nouvel outil de supervision qui a fortement mobilisé les équipes.

Action N°30 : A partir des informations (parfois partielles) sur la pyramide des âges des compteurs, le plan de renouvellement des compteurs a été poursuivi en 2017 sur les compteurs de plus de 15 ans.

Action N°31 : La Régie a recruté au 01/07/2017 un nouvel agent de recherche de fuites afin de renforcer son action dans ce domaine.

2.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
37	Taux de réalisation des investissements	Annuelle	%	/	/	/	/	83,6	88,0	-5%		≥ 85	≥ 85
38	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	Annuelle	%	/	/	/	/	0,54	0,40	34%		0,6	1
39	Âge moyen du parc des compteurs (âge limite fixé à 14 ans)	Annuelle	année	/	/	/	/	6,8	6,8	-1%	/	/	7,5 ans
40	Nombre de branchements en plomb restant	Trimestrielle	U	576	569	561	549	549	588	-7%	/	/	0
41	Rendement du parc compteur	Semestrielle	%	/	NC	/	NC	NC	NC	/	/	> 96	> 96
42	Pourcentage annuel du réseau ayant fait l'objet d'une recherche annuelle de fuite	Semestrielle	%	/	12,3	/	21,6	33,9	32,2	5%		50	50
43	Effort de recherche	Annuelle	%	/	/	/	/	0,13	0	/		≥ 0,1	≥ 0,1

Commentaires :

Indicateur N°37 : Le taux de réalisation des investissements est légèrement au-dessous de l'objectif fixé. Cet écart s'explique par le retard de certaines études (réhabilitations des réservoirs, Etage 105, …) qui ont décalé les travaux correspondants. Ces investissements représentent tout de même plus de 14 millions d'euros.
Cependant, la planification efficace et la réactivité des prestataires notamment sur les renouvellements de réseaux d'eau potable ont contribué à quasiment atteindre ce résultat.

Indicateur N°38 : Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (hors branchements) en 2017 a atteint l'objectif fixé. Cependant, certaines opérations ont été reportés sur l'année 2018 pour des raisons multiples (études non finalisées, programmes voirie décalés, avancement des autres gestionnaires retardé).
Près de 7 400 mètres de réseau ont été renforcés ou créés pour répondre aux nouveaux besoins ou améliorer le fonctionnement du réseau actuel.

Indicateur N°40 : Le nombre de branchements en plomb était de l'ordre d'une centaine d'unités lors de la prise de gestion par la Régie au 01/01/2016. Ce chiffre a fortement augmenté lors de la transmission du rapport annuel du délégataire 2015 de Montpellier/Juvignac sans à ce jour d'explication particulière de la part de l'ancien délégataire. La Régie renouvelle systématiquement ces organes lorsqu'elle en rencontre.
Ainsi, en 2017, 45 branchements ont été remplacés, notamment avec les renouvellements réalisés dans la Grand Rue Jean Moulin à Montpellier.
Pour accélérer la finalisation de la suppression des branchements en plomb restants, il aurait été opportun d'obtenir la liste des branchements de la part des anciens délégataires. Cette liste a été demandée mais n'a pas été transmise.

Indicateur N°41 : Cet indicateur n'a pas été calculé pour l'année 2017. En effet, l'arrêté du 06 mars 2007 sur lequel repose cet indicateur présente une méthode d'évaluation statistique des compteurs en place par échantillonnage dans le but d'identifier si le parc compteurs est performant ou pas.
La Régie a opté pour le renouvellement systématique de ces compteurs de plus de 15 ans afin d'éviter les dérives de comptage.

Indicateur N°42 : L'objectif de pourcentage annuel de recherche de fuite n'est pas atteint en 2017 en raison de la forte mobilisation des équipes sur le nouvel outil de supervision. L'intégration à la Régie d'un nouvel agent de recherche de fuites le 01/07/2017 permettra d'arriver à cet objectif en 2018.

Indicateur N°43 : En 2017, les efforts de recherche sur le système Lez ont été réalisés auprès de l'IRSTEA (10 000 €HT), dans le cadre de la thèse de Bruno Camous, et E3D Environnement (20 000 €HT).

2.3.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.3.3.1 Evolution du nombre de branchements en plomb

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
TOTAL RESTANT	**583**	**579**	**576**	**574**	**571**	**569**	**568**	**561**	**561**	**557**	**554**	**549**	**549**	**588**	**-7%**
Dont Montpellier / Juvignac	**558**	**555**	**552**	**552**	**549**	**547**	**546**	**541**	**541**	**538**	**535**	**531**	**531**	**563**	**-6%**
Dont Prades le Lez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Dont Grabels	17	17	17	17	17	17	17	15	15	15	15	15	15	17	-12%
Dont Montferrier / Saint Brès / Sussargues	8	7	7	5	5	5	5	5	5	4	4	3	3	8	-63%
Dont Jacou / Le Crès / Vendargues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Dont Villeneuve les Maguelone	0	0	0	-1	-1	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	0	0%
Dont Lattes / Pérols	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-4	-4	-4	0	0%

Commentaires :

Les RADS 2015 communiqués par les derniers délégataires indiquaient qu'il ne restait plus de branchements plomb sur les communes de Prades-le-Lez, Jacou/Le Crès/Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes/Pérols. Cependant, au cours de nos opérations, 6 branchements plomb ont été renouvelés sur ces deux dernières communes. Ainsi, cette valeur négative apparait mais n'est pas comptabilisée dans le total des branchements plomb.

2.3.3.2 Suivi des réparations de fuites

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Nombre total de fuites réparées	**45**	**19**	**38**	**31**	**30**	**54**	**45**	**68**	**66**	**54**	**43**	**65**	**558**	**466**	**20%**
Nombre de réparations de fuites sur conduites	**30**	**5**	**10**	**5**	**7**	**14**	**7**	**24**	**22**	**17**	**14**	**38**	**193**	**117**	**65%**
Dont Grabels	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	100%
Dont Jacou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	-50%
Dont Le Crès	5	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	2	10	7	43%
Dont Vendargues	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	3	-33%
Dont Lattes	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	3	8	2	300%
Dont Pérols	3	2	2	1	0	2	0	0	2	0	0	2	14	6	133%
Dont Montferrier-sur-Lez	1	0	0	0	2	0	1	3	3	0	0	2	12	8	50%
Dont Montpellier	18	2	5	2	4	7	6	15	16	14	13	26	128	65	97%
Dont Juvignac	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	8	-75%
Dont Prades-le-Lez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	-100%
Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0%
Dont Sussargues	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	3	1	200%
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	2	0	2	1	0	1	0	0	0	3	0	0	9	6	50%
Nombre de réparations de fuites sur branchements	**14**	**14**	**28**	**23**	**23**	**40**	**37**	**42**	**42**	**35**	**28**	**25**	**351**	**336**	**4%**
Dont Grabels	0	0	2	3	2	1	1	5	1	5	5	1	26	12	117%
Dont Jacou	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	2	6	9	-33%
Dont Le Crès	1	1	8	6	1	1	2	3	1	1	0	2	27	21	29%
Dont Vendargues	0	0	0	1	0	1	2	0	1	0	0	0	5	11	-55%
Dont Lattes	0	1	1	0	0	0	2	2	4	2	5	2	19	30	-37%
Dont Pérols	3	4	5	1	1	0	2	3	3	2	2	1	27	37	-27%
Dont Montferrier-sur-Lez	1	1	1	1	1	0	2	0	5	1	1	0	14	12	17%
Dont Montpellier	6	5	8	7	13	30	18	15	22	15	14	16	169	127	33%
Dont Juvignac	1	0	1	0	1	2	1	6	1	0	0	1	14	23	-39%

Dont Prades-le-Lez	1	0	1	0	2	2	3	4	2	0	1	0	16	14	14%
Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	1	0	2	0	4	0	0	7	15	-53%
Dont Sussargues	0	0	0	1	2	1	2	1	1	1	0	0	9	5	80%
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	1	1	1	3	0	1	0	0	1	4	0	0	12	20	-40%
Nombre de réparations de fuites sur équipements	**1**	**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**1**	**2**	**2**	**2**	**1**	**2**	**14**	**13**	**8%**
Dont Grabels	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0%
Dont Jacou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	/
Dont Le Crès	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0%
Dont Vendargues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Lattes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Pérols	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	-50%
Dont Montferrier-sur-Lez	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	2	0%
Dont Montpellier	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	0	1	6	4	50%
Dont Juvignac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Prades-le-Lez	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	/
Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Sussargues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0%

<u>Commentaires</u> :

Le nombre de réparations de fuite a fortement augmenté en 2017 ; en effet à fin septembre, le total 2016 est quasiment atteint (pour mémoire, il était de 466 unités).
Ceci est dû à l'absence de pluies de juin à Septembre, phénomène ayant entrainé la contraction des sols avec un impact direct sur les réseaux et branchements.
Le nombre de réparations de fuite a ainsi fortement augmenté en 2017 : 558 contre 466 unités en 2016.

La majorité des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la ville de Montpellier. Il est à noter que les fuites identifiées ont concerné à plus de 60 % les branchements individuels et notamment sur la commune de Pérols dont les matériaux (majoritairement PEHD basse densité) sont sensibles au bioxyde de chlore.
Démarré au début de l'année 2016, la Régie a privilégié (sauf cas techniquement difficiles) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet de fuite à la réparation.

En parallèle, la Régie a poursuivi son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes voirie territoriaux.

2.3.3.3 Suivi des DT / DICT / ATU

DT / DICT / ATU	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Déclarant : Nombre de documents émis	442	519	550	662	**2 173**	**5 046**	**-57%**
Exploitant : Nombre de documents émis	990	1 740	1 731	1 820	**6 281**	**7 063**	**-11%**

Commentaires :

Le logiciel utilisé au cours de l'année 2016 était l'application DICT.fr concernant les délégations « Déclarant » et « Exploitant » développé par l'entreprise SOGELINK.
Suite à une consultation directe, le prestataire DICT.fr a été remplacé par DICTservices.fr au cours du 1er trimestre 2017.

Le mode de décomptes des envois étant différent pour les deux prestataires (une page = 1 unité décomptée pour DIC.fr contre 1 réponse = 1 unité décomptée pour DICT services.fr), le nombre de documents émis pour le compte « déclarant » est en forte baisse à la date par rapport à 2016 (3 760 unités à fin septembre 2016).

La Régie a maintenu son choix de la délégation totale avec ce nouveau prestataire pour la délégation « Exploitant » (réponses aux DT / DICT / ATU).

2.3.3.4 Suivi des recherches de fuites et linéaires inspectés

COMMUNES	LINÉAIRE TOTAL (ml)	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
GRABELS	43 987	0	0	1 708	0	5 250	0	0	6 667	5 812	0	0	0	**19 437**	**15 671**	**24%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	3,9%	0,0%	11,9%	0,0%	0,0%	15,2%	13,2%	0,0%	0,0%	0,0%	**44,2%**	**38,0%**	/
JACOU	35 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 391	**3 391**	**16 998**	**-80%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,5%	**9,5%**	**48,4%**	/
LE CRÈS	64 335	8 280	0	11 931	3 501	11 364	0	11 971	0	0	0	0	0	**47 047**	**21 243**	**121%**
Taux d'inspection réseau		12,9%	0,0%	18,5%	5,4%	17,7%	0,0%	18,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	**73,1%**	**33,3%**	/
VENDARGUES	46 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 571	0	0	**10 571**	**14 721**	**-28%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	22,7%	0,0%	0,0%	**22,7%**	**32,4%**	/
LATTES	128 675	0	0	1 710	0	0	0	2 295	0	0	12 887	4 584	0	**21 476**	**21 202**	**1%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%	0,0%	0,0%	10,0%	3,6%	0,0%	**16,7%**	**19,0%**	/
PÉROLS	65 087	0	8 167	558	0	2 937	0	0	0	0	0	13 187	0	**24 849**	**30 488**	**-18%**

Taux d'inspection réseau		0,0%	12,5%	0,9%	0,0%	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,3%	0,0%	**38,2%**	**52,7%**	**/**
MONTFERRIER-SUR-LEZ	55 848	0	0	21 627	7 048	0	0	0	8 800	18 200	7 311	0	0	**62 986**	**23 471**	**168%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	38,7%	12,6%	0,0%	0,0%	0,0%	15,8%	32,6%	13,1%	0,0%	0,0%	**112,8%**	**57,5%**	**/**
MONTPELLIER / JUVIGNAC	745 537	0	12 603	955	0	12 292	27 637	1 665	37 655	7 525	6 410	37 886	22 175	**166 803**	**178 252**	**-6%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	1,7%	0,1%	0,0%	1,6%	3,7%	0,2%	5,1%	1,0%	0,9%	5,1%	3,0%	**22,4%**	**25,1%**	**/**
PRADES LE LEZ	31 813	0	0	0	0	0	0	19 800	9 900	0	0	0	0	**29 700**	**18 253**	**63%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	62,2%	31,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	**93,4%**	**61,5%**	**/**
SAINT-BRES	17 785	0	0	828	0	0	0	0	0	0	5 846	0	0	**6 674**	**18 953**	**-65%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	4,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	32,9%	0,0%	0,0%	**37,5%**	**126,4%**	**/**
SUSSARGUES	19 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 400	**14 400**	**14 911**	**-3%**
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	72,5%	**72,5%**	**85,7%**	**/**
VILLENEUVE LES MAGUELONE	41 208	4 227	5 889	10 365	0	0	500	0	0	3 340	7 422	0	0	**31 743**	**18 366**	**73%**
Taux d'inspection réseau		10,3%	14,3%	25,2%	0,0%	0,0%	1,2%	0,0%	0,0%	8,1%	18,0%	0,0%	0,0%	**77,0%**	**35,9%**	**/**
TOTAL	1 296 425	12 507	26 659	49 682	10 549	31 843	28 137	35 731	63 022	34 877	50 447	55 657	39 966	**439 077**	**392 529**	**12%**
Taux d'inspection réseau		1,0%	2,1%	3,8%	0,8%	2,5%	2,2%	2,8%	4,9%	2,7%	3,9%	4,3%	3,1%	**33,9%**	**32,2%**	**/**

Commentaires :

La recherche de fuite préventive a été effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie au cours de l'année 2017.
La recherche de fuite préventive sera effectuée comme pour 2016, sur l'ensemble du périmètre de la Régie.
Elle est principalement orientée en fonction des données des compteurs de sectorisation disponibles et des évolutions mensuelles des volumes mis en distribution.
Ainsi, certaines communes comme Montferrier-sur-Lez, Sussargues et Saint-Brès (ancien périmètre SAUR) ont fait l'objet d'efforts particuliers au regard des résultats de rendement de réseau 2015.
Afin de se rapprocher de l'objectif d'un taux d'inspection de 50 % / an, un troisième chercheur de fuite a été recruté en 2017 (01/07).

Par ailleurs, la refonte du suivi des compteurs de sectorisation prévue au cours de l'année 2017 a bien été lancée au cours de cette année. Celle-ci contribuera encore à l'amélioration de la réactivité des recherches de fuite en cas de constatations des dérives des débits de nuit.

2.3.3.5 Liste des travaux de renouvellement et grosses réparations réceptionnés à ce jour

2.3.3.5.1 Sur les réseaux

- Conduites et branchements

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Montpellier	Rue Marcellin Albert et Rue Breton	100 mm	Fonte	171 ml	30	110 000,00
Montpellier	Rue des Avelaniers	100 mm	Fonte	150 ml	16	82 000,00
Montpellier	Rue Chamayou	100 mm	Fonte	85 ml	0	58 000,00
Montpellier	Rue Clémentville	150 mm	Fonte	220 ml	10	120 000,00
Montpellier	Chemin du réservoir de Montmaur	250 mm	Fonte	187 ml	8	121 000,00
	Impasse Bois Joli	60 mm		50 ml	3	
Montpellier	Rue Saint Cléophas	300 mm	Fonte	268 ml	14	235 000,00
		100 mm		32 ml		
		150 mm		6 ml		
Montpellier	Rue Alfred de Musset	100 mm	Fonte	444 ml	2	120 000,00
Montpellier	Grand Rue Jean Moulin	250 mm	PEHD	130 ml	22	450 000,00
Montpellier	Rue Renoncules	100 mm	Fonte	376 ml	13	147 000,00
Grabels	Chemin de la Rivière	50 mm	PEHD	85 ml	2	20 000,00
Lattes	Rue des Lauriers Amande	80 mm	Fonte	45 ml	3	17 000,00
Le Crès	Avenue du Languedoc	150 mm	Fonte	300 ml	25	216 000,00
Le Crès	Avenue du Pont Trinquat Avenue Méditerranée (1ère partie)	100 mm	Fonte	93 ml	15	512 000,00
		150 mm		215 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Avenue Méditerranée Unterscheisshem (2ème partie) *	100 mm	Fonte	66 ml	précisé une fois les travaux terminés	430 000,00
		150 mm		324 ml		
		200 mm		540 ml		
Le Crès	Rue des Pics Verts *	150 mm	Fonte	225 ml	précisé une fois les travaux terminés	137 000,00
Pérols	Rue de la Guette	80 mm	Fonte	135 ml	20	64 000,00

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Pérols	Avenue Marcel Pagnol	80 mm	Fonte	42 ml	36	732 000,00
		100 mm		80 ml		
		150 mm		30 ml		
		250 mm		125 ml		
		400 mm		420 ml		
Pérols	Avenue Pasteur *	100 mm	Fonte	860 ml	précisé une fois les travaux terminés	320 000,00
		150 mm		16 ml		
Juvignac	Rue Ravel	100 mm	Fonte	350 ml	0	141 000,00
Juvignac	Rue Berlioz – Place Chabrier	100 mm	Fonte	196 ml	0	63 000,00
Villeneuve	Rue de la Brèche	80 mm	Fonte	86 ml	14	56 000,00
Villeneuve	Rue des Mères	125 mm	Fonte	144 ml	18	40 000,00
TOTAL	/	/	/	**7 036 ml**	**251**	**4 191 000,00**

* Montants engagés en 2017 et travaux réalisés en 2018

Commentaires :

D'autres opérations sont à terminer (Avenue de la Méditerranée phase 2 au Crès, Avenue Pasteur à Pérols, Grand Rue Jean Moulin phase 2 à Montpellier, …) ou d'autres sont en attente de réception des DGD et DOE finaux par la DEA (opérations en MOE In House). Cela représente un montant estimatif de 2,2 M€HT.

La majorité de ces renouvellements a été effectuée dans le cadre de remplacement de réseaux vétustes présentant de nombreuses réparations de fuites afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'eau. Le reste des travaux a été réalisé dans le cadre de travaux préalables à des travaux de voirie.

- Branchements en masse

Communes	Adresses	Nombre	Montant €HT
Montpellier	Impasse des Picholines	12	21 000,00
Montpellier	Rue Marie Andrée Ampère	44	99 000,00
Jacou	Rue des Violettes + Tournesol	39	93 000,00
Le Crès	Rue du Maquis	8	43 000,00
	Rue des Quatre Vents	4	
	Rue du Genévrier	3	
	Rue du Puech Cabrier	1	
	Rue du Pic Saint-Loup	11	
Montferrier / Lez	Chemin du Mas de l'Huile	9	17 000,00
Montferrier / Lez	Impasse des Cardonilles	8	15 000,00
Montferrier / Lez	Les avants de Devèze	12	20 000,00
Pérols	Rue Bonadona	25	78 000,00
Juvignac	Avenue des Hauts de Fontcaude	4	11 000,00
TOTAL	/	**180**	**397 000,00**

Commentaires :

Ces renouvellements de branchements ont été effectués préalablement à des travaux de réfection de voirie métropolitains afin d'éviter des interventions futures qui détérioreraient les nouveaux revêtements ou suite à des réparations de fuites sur ces ouvrages devenues trop nombreuses.

Par ailleurs, d'autres renouvellements de branchements ponctuels ont été effectués dans le cadre de réparation de fuites dans le but de réduire les interventions sur un même branchement. Cette disposition a été systématisée au cours de l'année 2016 et poursuivie en 2017.

Ces renouvellements sont primordiaux pour l'amélioration du rendement de réseau puisque plus de 60 % des réparations de fuites ont été effectuées en 2017 sur branchements.

2.3.3.5.2 Sur les ouvrages

En 2017, le groupe de pompe du puits n°1 de la source du Lez a été renouvelé pour un montant de 850 000,00 €HT.

Commentaires :

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, le Plan Prévisionnel de Renouvellement (PPR) pour l'année 2017 concernant les équipements électromécaniques n'a pu être mis en œuvre, la priorité ayant été donnée à la finalisation des actions de mise à niveau des installations démarrées en 2016.
Les équipes ont par ailleurs été fortement mobilisées sur la mise en place du nouvel outil de supervision mis en service en Juin 2017.

La fin d'année 2017 a été marquée par le renouvellement préventif des 2 pompes du puits n°1 de la station AVIAS (montant estimé de l'opération autour de 850 k€ HT). Des premières opérations de remplacement de pompes / moteurs / tuyauteries ont été également lancées sur les ouvrages actuels vétustes ou sensibles.

2.3.3.6 Liste des nouveaux ouvrages mis en service

2.3.3.6.1 Réseaux (extensions, renforcements) avec coûts associés

- Extensions / Renforcements

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
Lattes	Chemin Saint Pierre	60 mm	Fonte	450 ml	4	64 000,00
Pérols	Allée du Trident	60 mm	Fonte	65 ml	9	42 000,00
TOTAL	/	/	/	**515 ml**	**13**	**106 000,00**

Commentaires :

Sans objet pour ce rapport.

2.3.3.6.2 Ouvrages avec coûts associés

Commentaires :

Aucun nouvel ouvrage n'a été mis en service à ce jour en 2017.

2.3.3.7 Liste des ouvrages mis hors service

2.3.3.7.1 Réseaux

Commentaires :

Aucun réseau n'a été mis hors service à ce jour en 2017.

2.3.3.7.2 Ouvrages

Commentaires :

Les forages de Pidoule à Montferrier sur Lez ont été arrêtés en Janvier 2016 en raison d'une forte turbidité de l'eau pompée. L'installation de pompage est certes arrêtée mais devra faire l'objet d'un abandon définitif (démontage des équipements et comblement des puits) après validations des services de l'Etat (ARS en particulier).
Par ailleurs, le forage du stade Robert au Crès n'est plus utilisé par la Régie des eaux pour la production et la distribution d'eau potable. Un transfert des installations associées ainsi que du contrat d'abonnement électrique ont été réalisés en 2017.

2.3.3.8 Évolution générale des bâtiments, matériels et équipements exploités

Commentaires :

• Réseaux :

En raison de leur vétusté, plusieurs réseaux structurants (feeders) comportent des fuites qu'il est difficile de localiser précisément en raison de leur nature (béton en particulier) comme c'est le cas sur le réseau de refoulement de la station Avias en DN 1400 mm. Ainsi, une inspection à l'aide d'un procédé innovant est prévue début 2018 pour déterminer son réel état.

Un important travail de remplacement des ouvrages de sectionnement (vannes) et de régulation doit être engagé suite à plusieurs constatations effectuées au cours de l'année 2016.
Ainsi afin de structurer les actions sur ce sujet, un recensement de l'état des vannes de sectionnement a été lancé cette année pour 2 ans. A partir de celui-ci, un programme de renouvellements pluriannuels sera lancé et permettra à terme de limiter l'étendue des arrêts d'eau notamment en cas de réparation de fuite urgente et ainsi affecter le moins possible les usagers de la Régie.
Ce travail devra être également initié sur les appareils de régulation et de protection des réseaux (horizon 2018 hors organes sensibles).

Il reste encore un peu moins de 600 branchements en plomb à renouveler suite aux informations transmises par les précédents délégataires. Ces renouvellements seront effectués au fil de l'eau lors de constatations terrain en raison de l'absence de liste précise des branchements ou lors de programmes de renouvellement comme cela sera le cas dans la Grand Rue Jean Moulin à Montpellier cette année et 2018 (près de 60 branchements à remplacer).

• Ouvrages :

Station Portaly : Plusieurs interventions de réparation de fuite ont été effectuées en 2017 ; il est urgent de rapidement démanteler à minima les réseaux d'alimentation.

Réservoirs : Plusieurs réservoirs prioritaires (7 unités) vont faire l'objet de rénovations de leur revêtement intérieur en 2018 et 2019 (travaux sous maitrise d'ouvrage déléguée à la DEA décalés en raison d'un fort retard des rendus du MOE désigné, TPFI). D'autres travaux de réfection sont programmés à partir de 2020 suite aux diagnostics de leur état programmés en 2018. Les forages du Stade à Saint-Brès avaient été remis en service en 2016 suite à des problèmes de communication.

2.3.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

2.3.4.1 Linéaire des canalisations et des branchements du réseau

COMMUNES	2017					2016					VARIATION N / N-1
	Branchements	Adduction	Distribution	Réseaux	TOTAL	Branchements	Adduction	Distribution	Réseaux	TOTAL	
Grabels	15 771	3 240	40 747	43 987	59 758				41 231	41 231	45%
Jacou	13 440	704	34 932	35 636	194 267				35 082	143 125	36%
Le Crès	19 943	7 300	57 035	64 335					62 727		
Vendargues	14 273	448	46 192	46 640					45 316		
Lattes	35 056	659	128 016	128 675	259 982				111 736	169 648	53%
Pérols	31 164	4 371	60 716	65 087					57 912		
Montpellier	222 159	7 315	681 776	689 091	987 324				712 204	712 204	39%
Juvignac	19 628	0	56 446	56 446							
Prades	12 005	339	31 474	31 813	43 818				30 609	30 609	43%
Montferrier	11 879	9 981	45 867	55 848	123 124				40 786	73 169	68%
Saint-Brès	10 248	1 431	16 354	17 785					14 978		
Sussargues	7 490	1 569	18 305	19 874					17 405		
Villeneuve	21 686	330	40 878	41 208	62 894				50 564	50 564	24%
TOTAL	434 742	37 687	1 258 738	1 296 425	1 731 167				1 220 550	1 220 550	42%

Commentaires :

Le linéaire de canalisations a été mise à jour grâce à l'analyse des extractions de notre SIG.
Le linéaire de branchements a été estimé à partir du nombre de branchements (cf. 2.3.4.2 ci-dessous) en appliquant un coefficient de 7 ml / branchement.

2.3.4.2 Nombre total de branchements sur le réseau

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	2 253	2 235	1%
Jacou	1 920	1 905	1%
Le Crès	2 849	2 826	1%
Vendargues	2 039	2 023	1%
Lattes	5 008	4 968	1%
Pérols	4 452	4 416	1%
Montpellier	31 737	31 481	1%
Juvignac	2 804	2 781	1%
Prades	1 715	1 701	1%
Montferrier	1 697	1 683	1%
Saint-Brès	1 464	1 452	1%
Sussargues	1 070	1 061	1%
Villeneuve	3 098	3 073	1%
TOTAL	62 106	61 605	1%

Commentaires :

Le suivi du nombre total de branchements sur le réseau n'a été effectué ni 2016, ni 2017. Les dernières valeurs connues correspondent à celles des RAD 2015.
Les valeurs indiquées en 2016 et 2017 correspondent à une estimation de 500 branchements supplémentaires par an répartis proportionnellement sur chaque commune.
Le suivi du nombre total de branchements sur le réseau est prévu en 2018.

2.3.4.3 Nombre de branchements neufs ajoutés

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	**18**	**18**	**0%**
Jacou	**15**	**15**	**0%**
Le Crès	**23**	**23**	**0%**
Vendargues	**16**	**16**	**0%**
Lattes	**40**	**40**	**0%**
Pérols	**36**	**36**	**0%**
Montpellier	**256**	**256**	**0%**
Juvignac	**23**	**23**	**0%**
Prades	**14**	**14**	**0%**
Montferrier	**14**	**14**	**0%**
Saint-Brès	**12**	**12**	**0%**
Sussargues	**9**	**9**	**0%**
Villeneuve	**25**	**25**	**0%**
TOTAL	**501**	**501**	**0%**

Commentaires :

Le nombre de branchements neufs ajoutés n'a été effectué ni 2016, ni 2017.
Les valeurs indiquées en 2016 et 2017 correspondent à une estimation de 500 branchements supplémentaires par an répartis proportionnellement sur chaque commune.
Le suivi du nombre de branchements neufs ajoutés est prévu en 2018.

2.3.4.4 Nombre de branchements en plomb renouvelés

	TOTAL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1
Grabels	**2**	**3**	**-33%**
Jacou	**0**	**0**	**/**
Le Crès	**0**	**0**	**/**
Vendargues	**0**	**0**	**/**
Lattes	**1**	**0**	**/**
Pérols	**3**	**2**	**50%**
Montpellier	**4**	**2**	**100%**
Juvignac	**32**	**47**	**-32%**
Prades	**0**	**0**	**/**
Montferrier	**0**	**1**	**-100%**
Saint-Brès	**1**	**0**	**/**
Sussargues	**0**	**0**	**/**
Villeneuve	**2**	**0**	**/**
TOTAL	**45**	**55**	**-18%**

Commentaires :

Les renouvellements de branchements en plomb restants se font au gré des constatations effectuées sur le terrain ou suite à des signalements de particuliers.
En effet, malgré ses demandes, la Régie n'a pu disposer de la part des anciens délégataires des listes exhaustives des adresses concernées.

2.3.4.5 Renouvellement des compteurs

	TOTAL 2017			VALEUR 2016			VARIATION N / N-1
	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement	
Grabels	2 352		0%		141		
Jacou	2 413		0%		234		
Le Crès	3 674		0%		152		
Vendargues	2 669		0%		82		
Lattes	5 718		0%		65		
Pérols	3 888		0%		310		
Montpellier	42 653		0%		3 520		
Juvignac	3 746		0%		539		
Prades	2 254		0%		101		
Montferrier	1 768						
Saint-Brès	1 514		0%		152		
Sussargues	1 051						
Villeneuve	3 874		0%		502		
TOTAL	77 574	0	0%	0	5 798		

Commentaires :

En 2016, la mise à jour du nombre de compteurs total était en cours. L'information était peu fiable.
Les chiffres 2017 sont en cours de consolidation et seront transmis au cours de l'année 2018.

3 PERENNISER LA REGIE PAR UNE GESTION PERFORMANTE, RESPONSABLE ET EQUILIBREE

3.1 GARANTIR UNE GESTION SOBRE ET DURABLE

3.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
34	Mise en place de dispositions permettant de suivre et de maîtriser les charges	/	Janvier 2016	
35	Mise en place d'une comptabilisation analytique, notamment sur l'eau brute	/	Janvier 2016	
36	Initiative concernant les procédures communes (réunions, rencontres, outils, ...) nécessaires au développement d'une culture commune	/	Janvier 2016	

3.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
44	Rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement et le produit des ventes d'eau	Annuelle	%	/	/	/	/	73,92	47,60	55%		< 80	< 80
45	Durée d'extinction de la dette	Annuelle	année	/	/	/	/	0,24	0	/	/	/	≤ 7 ans
46	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Annuelle	%	/	/	/	/	2,06	NC	/		≤ 2,5	≤ 2,5
47	Trésorerie disponible	Trimestrielle	-	NC	NC	NC	NC	0,45	0,36	25%		≥ 0,50	≥ 0,50
48	Taux d'autofinancement des investissements	Annuelle	%	/	/	/	/	100	100	0%		60%	80%
49	Taux d'irrécouvrables	Annuelle	%	/	/	/	/	0,05	0,10	-50%		< 3	< 3
50	Niveau d'épargne nette	Annuelle	€HT	/	/	/	/	12 278 035	15 023 648	-18%	/	/	/
51	Évolution des charges de personnel entre l'année N et l'année N-1	Annuelle	%	/	/	/	/	NC	NC	/	/	/	2%/an
52	Nombre de rencontres de procédures communes mises en place	Annuelle	U	/	/	/	/	2	2	0%	/	/	/
53	Taux de "dialogue"	Annuelle	U	/	/	/	/	0	0	/	/	/	/
54	Nombre de rencontres d'animations communes décloisonnées (groupe de travail technique, rencontre sportive, ...)	Annuelle	U	/	/	/	/	2	2	0%		2	2
55	Nombre d'outils partagés Supervision, SIG, GP, Modélisation et GED	Semestrielle	U	/	2	/	2	2	/	/		5 en 2017	/

Commentaires :

Indicateur N°44 : Voir les annexes correspondantes.

Indicateur N°47 : Le montant (en k€ HT) du solde de trésorerie inclut les sommes liées à l'assainissement ainsi que les sommes liées à l'eau en compteur 2015, reversées depuis.
La valeur de l'objectif est vraisemblablement erronée et donc à revoir (il impliquerait que la trésorerie disponible au 31/12 soit supérieure à la moitié du budget).
Cet indicateur est calculé comme le rapport entre la trésorerie disponible et les charges de fonctionnement en 2017.

Indicateur N°48 : Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Indicateur N°49 : Il s'agit du rapport entre le montant des factures déclarées en non-valeur et le montant total des factures.

Indicateur N°50 : Il s'agit du résultat cumulé du budget eau potable.

Indicateur N°52 : En 2017, 2 procédures communes ont été mises en place :
- le guide des bonnes pratiques de la Direction Exploitation,
- le logigramme des procédures pour la maitrise d'œuvre in house et la co-maitrise d'ouvrage.

Indicateur N°53 : Il serait opportun pour répondre à cet objectif de prévoir une enquête à ce sujet en deux phases : une première auprès des chefs de service et de l'encadrement ; une seconde auprès des collaborateurs de chaque service. Au vu des sujets prioritaires, cette enquête ne sera menée qu'en 2018. Elle sera menée conjointement avec les services de la DEA.

Indicateur N°54 : En 2017, 2 animations communes décloisonnées ont été organisées :
- les rencontres sportives de football en salle,
- le petit déjeuner du 24/03/2017 présentant les procédures d'ordre de service et de facturation pour la maitrise d'œuvre in house et la co-maitrise d'ouvrage.

Indicateur N°55 : En 2017, 2 outils sont partagés entre la Métropole et la Régie (Supervision, SIG).
Le partage d'outils relatifs à l'échange de documents via plateforme est programmé en 2018.
L'outil de modélisation sera lui partagé en deux temps en 2018 : mi-année pour mise à jour du modèle sur Montpellier, fin d'année sur les autres communes.
La gestion patrimoniale des réseaux est pour l'instant mise en attente afin de sourcer le marché actuel et de déterminer les fonctionnalités possibles des outils actuels.

3.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

3.1.3.1 État de la trésorerie

	Montant HT année 2017			
	31/03/2017	**30/06/2017**	**30/09/2017**	**31/12/2017**
Montants engagés	1 178 871,03 €	1 188 617,68 €	1 039 970,50 €	7 856 800,00 €
Commandes en cours	3 048 520,08 €	4 542 834,08 €	3 965 858,21 €	3 773 615,87 €
Total en cours	**4 227 391,11 €**	**5 731 451,76 €**	**5 005 828,71 €**	**11 630 415,87 €**
Trésorerie en caisse	8 521 398,92 €	10 594 602,23 €	13 418 522,44 €	18 734 167,22 €
Trésorerie disponible	**4 294 007,81 €**	**4 863 150,47 €**	**8 412 693,73 €**	**7 103 751,35 €**

Commentaires :

Voir indicateur N°47 ci-dessus.

3.1.3.2 Recettes des ventes d'eau

	Montant HT année 2017				
	1er trimestre	**2ème trimestre**	**3ème trimestre**	**4ème trimestre**	**Total**
Recettes ventes d'eaux domestiques + abonnements	5 720 264,69 €	7 659 173,64 €	5 455 066,12 €	6 566 527,64 €	**25 401 032,09 €**
Recettes ventes d'eau domestiques	5 374 209,54 €	7 127 461,31 €	5 083 904,77 €	6 250 956,23 €	**23 836 531,85 €**
Recettes abonnements	346 055,15 €	531 712,33 €	371 161,35 €	315 571,41 €	**1 564 500,24 €**
Recettes ventes d'eaux non domestiques + abonnements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Recettes ventes d'eau non domestiques					**0,00 €**
Recettes abonnements					**0,00 €**
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-12 789,78 €	-47 550,41 €	-42 509,85 €	-50 058,60 €	**-152 908,64 €**
Recettes ventes en gros				291 988,66 €	**291 988,66 €**
Total recettes de vente d'eau	**5 720 264,69 €**	**7 659 173,64 €**	**5 455 066,12 €**	**6 566 527,64 €**	**25 401 032,09 €**

Commentaires :

Ces recettes ne tiennent pas compte du rattachement effectué lié au décalage de la relève sur le début de l'année 2018.

3.1.3.3 Montant des impayés

	Montant TTC année 2017				
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
Montant des impayés					**430 005,87 €**
Taux (1)					**2,06%**

Commentaires :

Le taux (1) correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Ce taux est donc calculé en 2017 sur les factures 2016.

3.1.3.4 Suivi de la sinistralité

Numéro interne	Adresse du sinistre	Sinistre	Date d'apparition	Assureur / Expert	Principales étapes du dossier
17SIN001	avenue de Lodève, Montpellier	Infiltrations et humidité sur le mur	01/02/2016	GROUPAMA/POLYEXPERT	02/02/2017 : expertise 04/04/17 : assignation TGI
17SIN002	rue saint Denis, Montpellier	Dommages divers suite fuite canalisation avant compteur	07/12/2016	GENERALI/TEXA	06/02/17 : expertise 08/02/17 : classement sans suite
17SIN003	rue Georges Brassens, Montpellier	Dommages divers suite à coupure d'eau	23/01/2017	MMA/POLYEXPERT	26/01/17 : expertise 14/02/17 : classement sans suite
17SIN004	rue Fontmagne, Saint-Brès	Dommages suite aux travaux sur la rue Fontmagne	01/01/2016	demande directe	06/02/2018 : transaction conclue Classement du dossier
17SIN005	impasse des Oliviers, Montpellier	Dégâts des eaux suite à une surpression du réseau	07/01/2017	MAIF/ELEX	20/02/17 : expertise 02/03/17 : classement sans suite
17SIN006	bd de la Lironde, Montferrier-sur-Lez	Fuite suite à des travaux réalisés par la commune	25/01/2017	MAIF/POLYEXPERT	21/07/17 : expertise 24/04/17 : classement sans suite
17SIN007	rue du Carlencas, Montpellier	Dommages suite fuite canalisation avant compteur	18/02/2017	GMF/TEXA	27/03/17 : expertise 25/04/17 : classement sans suite
17SIN008	rue Saint Louis, Montpellier	Effondrement de la chaussée causé par une rupture du réseau d'alimentation en eau potable	06/06/2017	ALLIANZ	24/07/17 : courriel attestant de l'absence de travaux sur réseau AEP (suspicion fuite EU) 12/03/2018 : aucun retour à ce jour

17SIN009	rue Carlencas, Montpellier	Dommages suite fuite canalisation avant compteur	20/03/2017	BPCE ASSURANCES/ELEX	10/04/17 : expertise 17/05/2017 : rejet de la demande d'indemnisation sur la base du rapport d'expertise Contestation du refus d'indemnisation : 14/01/2018
17SIN010	rue Andy Warhol, Montpellier	Dommages sur la vanne de la colonne de la résidence	31/05/2017	SARL EXCELASSUR	14/06/17 : courrier rejetant la demande pour sinistre en partie privative 21/06/2017 : classement du dossier
17SIN011	rue de l'Herbe Figuière, Montpellier	Dommages sur le disconnecteur de la pompe à chaleur suite à arrêt d'eau	22/05/2017	GMF	Attente éléments
17SIN012	Grand Rue Jean Moulin, Montpellier	Dégâts des eaux suite à explosion de la colonne AEP	13/04/2017	AREAS ASSURANCE / POLYEXPERT	02/08/17 : expertise 22/08/2017 : classement sans suite
17SIN013	Parc Tastavin, Montpellier	Fuite DN 300, inondation parc	07/07/2017	demande directe	02/08/17 : courrier pour demande devis réparation 16/08/17 : rencontre sur place 31/08/2017: travaux de réfection réalisés par SCAM TP 05/01/2018: classement du dossier
17SIN014	lan des Ortolans, Villeneuve-lès-Maguelone	Microfuite sur branchement mur de pénétration	17/04/2017	BPCE ASSURANCES	Attente éléments
17SIN015	impasse Andrea Palladio, Montpellier	Dégât des eaux suite à réparation de fuite le 06/10/2016	26/10/2017	BPCE IARD	06/02/2018 : règlement par assurance et classement dossier
17SIN016	rue des Tournesols, Jacou	Dommages aux biens suite aux travaux réalisés par l'entreprise SOLATRAG	26/10/2017	MACIF/ELEX	20/11/2017 : expertise 12/12/2017 : classement sans suite
17SIN017	rue d'Occitanie, Pérols	Dommages suite aux travaux réalisés par SCAM TP	05/10/2017	GROUPAMA	08/11/2017 : expertise 13/11/2017 : réalisation des travaux par la SCAM Classement du dossier
17SIN018	rue Maurice Biraud, Montpellier	Endommagement de la plaque du regard, de la serrure et d'un bout de crépi	août-17		Transaction à prévoir Attente estimation des réparations
17SIN019	rue d'Occitanie, Pérols	Chgt compteur le 09/10/2017 + tuyau cassé occasionnant fuite	23/11/2017		14/02/2018 : transaction conclue Classement du dossier
17SIN020	rue Marie André Ampère, Montpellier	Dégât des eaux suite à éclatement adoucisseur d'eau provoqué par pression d'eau importante suite coupure d'eau	08/12/2017	GAN ASSURANCES IARD	09/01/2018 : expertise 26/01/2018 : classement sans suite
17SIN021	rue Maguelone, Montpellier	Dégât des eaux	04/05/2017	GAN / ELEX	23/01/2018 : expertise

3.1.3.5 Suivi des contentieux

Numéro interne	Type de recours	Motif	Juridiction	Suite donnée
16CTX007	Référé expertise	Désordres immobiliers suite à fuite sur réseau EP	TGI Montpellier	29/09/2016 : jugement TGI désignant un expert
17CTX001	MeD garantie décennale	Fissures et désolidarisation de l'ouvrage		En cours
17CTX002	Demande dégrèvement	Contestation consommation	Juge de proximité Montpellier	23/05/2017 : caducité
17CTX003	Référé préventif	Construction à proximité réseaux	TGI Montpellier	18/05/2017 : ordo désignation expert 10/08/2017 : pré-rapport
17CTX004	Référé préventif	Construction à proximité réseaux	TGI Montpellier	18/04/2017 : ordo désignation expert 29/06/2017 : pré-rapport
17CTX005	Référé expertise	Opération de travaux en zone urbaine dense	TA Montpellier	24/05/2017 : ordo désignation expert 15/05/2017 : envoi requête 11/12/2017 : réunion préparatoire
17CTX006	Référé expertise	Dégâts matériels suite à inondation cave	TGI Montpellier	Mise hors de cause 08/06/2017 : jugement
17CTX007	Demande annulation avis de payer	Surconsommation injustifiée	TI Montpellier	31/10/2017 : décision déboute le demandeur 14/11/2017 : signification du jugement
17CTX008	Demande annulation avis de payer	Facturation trop élevée au regard des revenus	Juge de proximité Montpellier	Multiples renvois Attente délibéré au 19/03/2018
17CTX009	Demande expulsion Croix d'Argent	Occupation sans titre, dégradation, accès bloqué	TA Montpellier	07/07 : ordo expulsant
17CTX010	Appel du jugement TI du 26/06/17	Contestation décision commission de surendettement	Cour d'Appel Montpellier	18/09/2017 : courrier "absence de la Régie à l'audience du 13/03/2018 (pas de dettes Régie)"
17CTX011	Contestation décision de la commission de surendettement	Refus effacement dette	TI Sète	11/08/2017 : courrier "non déplacement à l'audience du 09/11/2017 (pas de dettes Régie)"
17CTX012	Référé expertise	Sinistre suite fuite réseau	TGI Montpellier	05/10/2017 : ordo désignation expert 07/09/2017 : assignation audience 15/12/2017 : expertise 05/01/2018 : compte-rendu d'expertise
17CTX013	Référé expertise	Sinistre suite fuite réseau	TGI Montpellier	02/11/2017 : ordo désignation expert 19/12/2017 : expertise
17CTX014	Référé préventif	Construction à proximité réseaux	TGI Montpellier	14/12/2017 : ordo désignation expert 30/01/2018 : pré-rapport

3.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

N°	Données Indicateur	Unité	ANNUEL 2017	ANNUEL 2016	VARIATION N / N-1
VP.182	Encours total de la dette	€	3 074 415,58 €	3 355 409,37 €	-8%
VP.183	Epargne brute annuelle	€	12 278 035,39 €	15 023 648,86 €	-18%
VP.185	Montant TTC facturé au 31/12/2017 (hors travaux) au titre de l'année 2017	€ TTC	27 979 119,77 €	19 776 396,98 €	41%

Commentaires :

Sans objet.

3.2 BATIR UN SERVICE PUBLIC FONDE SUR UN MODELE D'ENTREPRISE ETHIQUE

3.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
37	Mise en place d'un dialogue social	/	Janvier 2016	
38	Mise en place d'une GPEC	Réalisée en 2017	/	
39	Mise en place d'outils collaboratifs de communication interne	Journal interne + Plateforme RH	Septembre 2016	
40	Mise en place d'un système de certification OSHAS 18001	2019	/	/
41	Mise en œuvre de dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations	/	/	
42	Mise en place d'un plan de formation sur les pratiques professionnelles et la lutte contre les accidents	/	Janvier 2016	

Commentaires :

Action N°38 : Action réalisée 2017.

Action N°42 : Un premier plan de formation a été effectué en 2016. Il était majoritairement axé sur la remise à niveau des collaborateurs de la Régie sur le thème de la sécurité (recyclage ou formation initiale) sur les sujets comme l'électricité, le chlore, les produits chimiques.
Ce plan a été conforté en 2017 notamment pour tenir compte de la réglementation concernant les interventions en atmosphère confinée (CATEC) et l'AIPR.

3.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er semestre	2ème semestre	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
56	Taux de réalisation de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés	Annuelle	%	/	/	7,2	7,3	-2%		= année 2014	6
57	Taux d'absentéisme compressible du personnel	Annuelle	%	/	/	4,5	3,8	18%		< 5	< 5
58	Être certifié OSHAS 18001	/	/	/	/	NC	NC	/	/	Objectif 2019	/
59	Taux de gravité des accidents du travail	Annuelle	/	/	/	0	0,02	-100%		< 1	< 1
60	Taux de fréquence des accidents du travail affectant le personnel	Annuelle	/	/	/	0	7,9	-100%		< 20	< 20
61	Lancer une campagne interne d'information	Semestrielle	U	2	2	4	1	300%		1	1
62	Montant consacré à la formation, exprimé en % de la masse salariale	Annuelle	%	/	/	3,0	0,9	220%		3	3
63	Pourcentage d'agents ayant suivi une formation au cours des deux dernières années	Annuelle	%	/	/	65	/	/	/	/	80

Commentaires :

Indicateurs N°59 et N°60 : En 2017, aucun accident du travail et donc aucun arrêt de travail n'ont été enregistrés.

Indicateur N°62 : Le plan de formation a été formalisé en 2016 pour atteindre l'objectif en 2017.

Indicateur N°63 :
En 2016, 34 personnes formées pour un effectif de 82 personnes : 41,5%
En 2017, 77 personnes formées pour un effectif de 88 personnes : 87,5%
Soit sur les deux dernières années, 111 personnes formées sur un effectif de 170 personnes : 65%

3.3 S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE ECO RESPONSABLE

3.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
43	Optimisation énergétique des équipements (notamment dans une démarche norme ISO 50001)	Plan d'actions reporté en 2018	/	/
44	Augmentation de la consommation d'énergie d'origine renouvelable	Réalisé	Janvier 2016	
45	Mener une politique d'achat durable	/	/	
46	Mise en place d'un système de certification ISO 14001	2018	/	/
47	Mise en place d'actions favorisant l'engagement environnemental des salariés	/	/	/

Commentaires :

Action N°43 : A partir des résultats de consommations observées sur l'année 2016, un plan d'actions était prévu en 2017 pour mise en place et déploiement des premières actions retenues à partir de janvier 2018. Celui-ci sera décalé d'une année en raison de la forte activité en 2017 sur le service Usines.

3.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2017	VALEUR 2016	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2017	OBJECTIF 2020
64	Efficacité énergétique : consommation électrique sur l'ensemble des installations (kWh par m3 d'eau potable produit)	Annuelle	kWh	0,12	0,10	18%		= année2010	- 20
65	Développer l'électromobilité	Annuelle	%	NC	NC	/	/	Objectif 2018 = 5%	10
66	Être certifié ISO 14001	/	/	NC	NC	/	/	Objectif 2018	/
67	Consommation d'énergies renouvelables	Annuelle	%	25	25	0%		= année 2010	20
68	Renouveler (acheter) un parc informatique éco-labélisé	Annuelle	%	100	0	100%	/	/	100
69	Émission de gaz à effet de serre du système d'alimentation en eau (en tonne de CO2 par m3 d'eau potable produit)	Annuelle	t CO2 / m3 produit	NC	NC	/	/	= année 2010	-20
70	Mettre en place un plan de déplacement entreprise	Annuelle	/	Oui	Oui	/		Objectif fin 2017	/
71	Mettre en place un plan de formation du personnel à l'éco-conduite (taux de conducteurs formés)	Annuelle	%	0	0	/	/	/	100
72	Mettre en place un plan de formation aux pratiques économes : % des agents	Annuelle	%	0	0	/	/	/	100

Commentaires :

Indicateur N°64 : Afin de permettre la comparaison avec l'année 2010, il est nécessaire de connaitre la valeur 2010. Cette donnée sera à fournir par la DEA au plus tôt.

Indicateur N°65 : La première voiture électrique de la Régie sera reçue durant le 1er trimestre 2018.

Indicateur N°67 : Les contrats souscrits via le marché de fourniture d'électricité auprès d'Hérault Energies garantissent l'utilisation de 25 % d'énergies renouvelables pour l'énergie consommée sur les installations de la Régie.

Indicateur N°68 : Pris en compte dans le marché sorti en 2017.

Indicateur N°71 et N°72 : Des actions sur ces deux sujets ont été menées en 2017 (nouveau plan de formation) pour atteindre progressivement l'objectif en 2020, notamment sur la conduite de véhicules.

ANNEXES

ANNEXES 1 – DONNEES FINANCIERES

ANNEXE 1.1 – NOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2017

ANNEXE 1.2 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2017

ANNEXE 1.3 – NOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU BRUTE 2017

ANNEXE 1.4 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU BRUTE 2017

ANNEXE 1.5 – TARIFS EN VIGUEUR EAU BRUTE
Pas de modification par rapport aux tarifs 2016

ANNEXE 1.6 – TARIFS EN VIGUEUR EAU POTABLE
Pas de modification par rapport aux tarifs 2016

ANNEXES 2 – DONNEES SOCIALES

ANNEXE 2.1 – ORGANIGRAMME

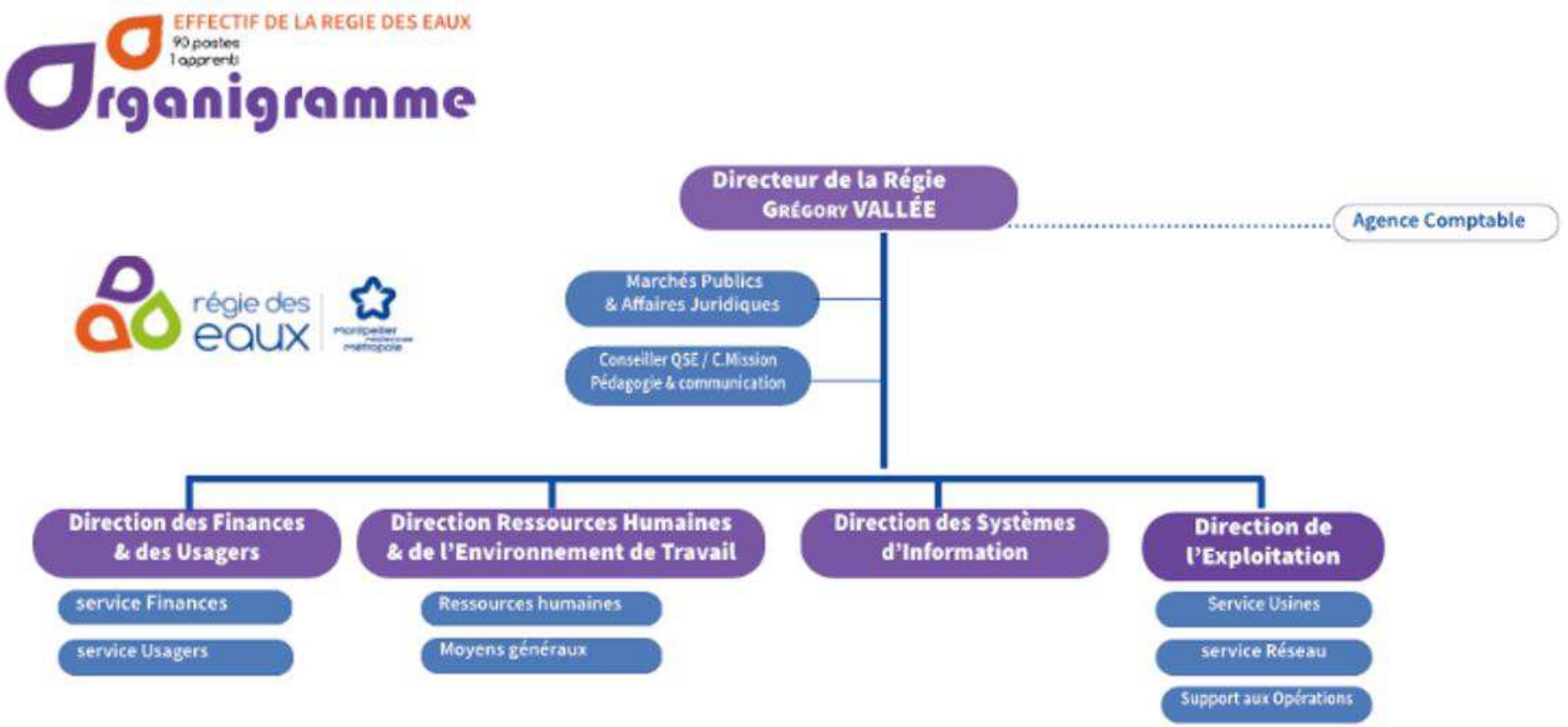

ANNEXE 2.2 – MODIFICATIONS EVENTUELLES DE L'ORGANISATION

Au cours de l'année 2017, ont été apportées les modifications suivantes à l'organisation de la Régie des eaux dictées par les impératifs suivants :

- Ajuster le dimensionnement des services pour faire face aux enjeux présents ;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- Anticiper les évolutions futures.

Ainsi, au cours de l'année 2017, plusieurs modifications ont été apportées à l'organisation de la Régie des Eaux :

- Création du « Service Marchés Publics et Affaires Juridiques », anciennement « Service Administratif », rattaché directement au Directeur de la Régie ;
- Redéploiement du « Service Moyens Généraux », auparavant au sein du « Service Administratif », à la « Direction des Ressources Humaines et de l'Environnement de Travail » (nouvelle appellation) ;
- Création de la « Direction Finances et Usagers », anciennement « Direction Administrative et Financière » ;
- Renforcement de la « Direction des Systèmes d'Information » par la création d'un poste de chef de projet informatique (cadre) et auprès du DEX avec un chargé de mission (cadre) ;
- Compte tenu de la montée en charge des services « Finances » et « Agence Comptable », créations de postes au cours l'année 2017.

ANNEXE 2.3 – EFFECTIF PAR ETP ET QUALIFICATION

Les tableaux ci-dessous présentent les effectifs au 31/12/2017 :

	Répartition
Employés et ouvriers	38
Techniciens	27
Agent de maîtrise	9
Cadres	16

	ETP
Employés et ouvriers	38
Techniciens	26,8
Agent de maîtrise	8,8
Cadres	16